

Expertises archéologiques 2019

PROJET 154-18-0544, MUNICIPALITÉ VILLE DE SAGUENAY

(LA BAIE)

Direction générale du Saguenay-Lac-Saint-Jean



Noémie Plourde et Érik Langevin
Subarctique Enr

Décembre 2020

: Illustration de la page couverture : Photo page couverture : Vue d'ensemble sur les berges de La Baie (photo #1569504069346).

MINISTÈRE DES TRANSPORT DU QUÉBEC

EXPERTISE ARCHÉOLOGIQUE 2019

PROJET 154-18-0544

MUNICIPALITÉ DE VILLE SAGUENAY (LA BAIE)

N° de dossier, ministère des Transports du Québec: 4103-03-AD03

Permis de recherche archéologique au Québec : 19-SUBA-03

Rapport préparé par :

Subarctique Enr

1428, rue des Maristes

Chicoutimi (Québec) G7H 4K7

Téléphone : 418-693-5444

Adresse courriel : subarctique@hotmail.com

DIRECTION GÉNÉRALE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

et

Direction de l'environnement

Direction générale de la gestion des projets routiers et de l'encadrement en exploitation

Décembre 2020

Sommaire

Le mandat confié à Subarctique Enr. par le ministère des Transports du Québec (MTQ) a donné lieu à la réalisation d'un inventaire archéologique et d'une inspection visuelle dans le cadre du projet routier de stabilisation des berges (empierrement) le long de la rivière Saguenay et de la réfection de l'accotement de la route 170 incluant trois ponceaux. L'intervention s'est déroulée dans les limites de la municipalité de Ville Saguenay (arrondissement de La Baie) dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Ce projet routier se situe à l'intérieur des limites de la direction générale du Saguenay-Lac-Saint-Jean du ministère des Transports du Québec (Tableau 1).

| Projet | Municipalité | Nature des travaux routiers | Type d'intervention | Superficie (m ²) | Nombre de sondages réalisés | Date de réalisation | Résultat |
|-------------|--------------------------|---|--|------------------------------|-----------------------------|----------------------|----------|
| 154-18-0544 | Ville Saguenay (La baie) | Stabilisation des berges et réfection de l'accotement et de la voie principale incluant 3 ponceaux. | Inventaire par sondages manuels Inspection visuelle Surveillance | 33 188 m ² | 9 | 24/09/19 au 26/09/19 | Négatif |

Tableau 1 : Sommaire de l'intervention archéologique

D'une superficie totale de 33 198 mètres² (1.510 km), le projet routier 154-18-0544 a fait l'objet de sondages manuels, d'une inspection visuelle systématique ainsi que d'une surveillance des excavations de deux des trois ponceaux. Neuf sondages ont été réalisés sur en bordure de la rivière Saguenay dans des talus en érosion.

Les résultats de l'expertise archéologique confirment l'absence de bien archéologique et permettent de recommander au MTQ de procéder aux travaux d'aménagements prévus sans contrainte du point de vue de l'archéologie.

Équipe de réalisation

Ministère des Transports du Québec

Direction générale de la gestion des projets routiers et de l'encadrement en exploitation

Direction de l'environnement

Isabelle Duval Archéologue, chargée d'activité

Subarctique Enr.

Érik Langevin Archéologue, chargé de projet, édition

Noémie Plourde Archéologue, chargée de terrain, rédaction

Jany-Claude Bouchard Archéologue, assistante

Raphaël Gadbois Cartographe

Jennifer Gagné Archéologue, édition

Table des matières

| | |
|--|----|
| Sommaire | V |
| Équipe de réalisation..... | VI |
| Liste des figures | IX |
| Liste des tableaux..... | X |
| Liste des photos..... | X |
| 1.Introduction..... | 1 |
| 2.Localisation générale | 2 |
| 3.Méthodologie | 4 |
| 3.1 Généralité | 4 |
| 3.1.1 Consignation des données | 4 |
| 3.1.2 Inspection visuelle | 4 |
| 3.1.3 Profondeur des excavations | 5 |
| 3.1.4 Traitement des biens archéologiques et des échantillons en laboratoire | 6 |
| 3.2 Méthodologie spécifique..... | 7 |
| 3.2.1 Stratégie d'intervention | 7 |
| 3.2.2. Collecte des données archéologiques | 11 |
| 4.Compte rendu de la recherche..... | 13 |
| 5.État des connaissances archéologiques | 15 |
| 6.Contexte géographique et environnemental..... | 19 |
| 6.1 Région écologique..... | 19 |
| 6.2. La paléogéographie | 19 |
| 7.Cadre culturel et archéologique | 24 |
| 7.1 La paléohistoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean | 24 |
| 7.2 Paléohistoire du projet à l'étude (La Baie)..... | 26 |
| 8.Résultat de l'intervention archéologie | 34 |
| 8.1 Projet 154-18-0544, municipalité de ville Saguenay (La Baie) | 34 |
| 8.1.1 Environnement et profil topographique..... | 37 |
| 8.1.2. Résultat de la campagne d'inventaire | 40 |
| 8.1.3. Résultat de la surveillance des ponceaux | 47 |
| 9.Discussion et recommandations..... | 49 |



| | |
|--|-----|
| Conclusion | 50 |
| Bibliographie..... | 51 |
| Annexe 1 : Catalogue photo..... | USB |
| Annexe 2 : Notes sondages et point gps (tablette)..... | 60 |
| Annexe 3 : Photos inventaire | 61 |
| Annexe 4 : Photos excavation du ponceau central partie N et S (surveillance) | 63 |
| Annexe 5 : Notes manuscrites..... | 65 |

Liste des figures

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Localisation générale du projet 154-18-0544..... | 3 |
| Figure 2 : Limites des travaux dans le cadre du projet routier 154-18-1544 bordant la route 170, dans la municipalité de ville Saguenay (La Baie)..... | 14 |
| Figure 3 : Carte démontrant le secteur des travaux de 2011 en bleu ainsi que le secteur des présents travaux en rouge. Les triangles présentent les sites patrimoniaux..... | 17 |
| Figure 4 : Carte tirée de Langevin et Painchaud 2011 démontrant la valeur patrimoniale du secteur des travaux : deux cartes superposées de Grande-Baie (2011 et celle de Durocher 1846), pour tenter de localiser les bâtiments datant de 1846 sur une carte actuelle de Grande-Baie | 18 |
| Figure 5 : Étendue maximale, profondeur et isobases des paléorivages de la Mer de Laflamme dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean..... | 22 |
| Figure 6 : Schéma de la déglaciation du Saguenay-Lac-Saint-Jean, répartition de séquences fluvioglaciaires superficielles et enfouies et des sédiments glaciolacustres. | 23 |
| Figure 7 : SHS-Cartable-9-28-B, Carte de Grande-Bay, 1845, carte de Duberger. | 32 |
| Figure 8 : Carte de Grande-Baie, 1846, travail de Duberger pour rectifier le cadastre | 33 |
| Figure 9 : Localisation des sondages lors de l'inventaire 2019 dans cadre du projet 154-18-0544..... | 35 |
| Figure 10 : Localisation de la surveillance des deux ponceaux dans cadre du projet 154-18-0544..... | 36 |
| Figure 11: Sondage test #2 démontrant un remblai de 90 cm (vers le sud)..... | 41 |
| Figure 12: Sondage test #7 démontrant une séquence stratigraphique de 20 cm à 35 cm de remblais suivie d'une séquence d'empierrement anthropique (vers le sud-est). | 42 |
| Figure 13: Sondage test #6..... | 43 |

Liste des tableaux

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Sommaire de l'intervention archéologique | V |
| Tableau 2 : Projet inventorié..... | 1 |
| Tableau 3 : Études précédentes en périphérie du projet 154-18-0544..... | 15 |
| Tableau 4 : Site patrimonial de Barachois-de-Grande-Baie a proximité du projet 154-18-0544..... | 16 |
| Tableau 5 : Ventilation des données écologiques du projet 154-18-0544 dans la municipalité de ville Saguenay (La Baie)..... | 19 |
| Tableau 6 : site archéologique associé au sous-bassin hydrographique de la rivière Ha! Ha! | 27 |
| Tableau 7 : Projet 154-18-0544, synthèse de l'intervention archéologique | 34 |

Liste des photos

| | |
|---|----|
| Photo 1 : Cran rocheux au sud de limites des travaux sur le bord de la route 170. | 37 |
| Photo 2 : Aménagement résidentiel au sud des limites des travaux de la route 170, vers le SO | 38 |
| Photo 3 : Aménagement résidentiel au sud de la limite des travaux routiers, vers le SE. 38 | |
| Photo 4 : Chemin d'accès menant sur la plage à marée basse | 39 |
| Photo 5 : Chemin d'accès menant sur la plage à marée basse | 39 |
| Photo 6 : Érosion des berges et pente abrupte en bordure de la Baie des Ha! Ha! | 40 |
| Photo 7 : Secteur d'écoulement naturel des eaux. | 44 |
| Photo 8 : Aménagement anthropique contre l'érosion témoignant de perturbations dans le secteur | 45 |
| Photo 9 : Système d'écoulement des eaux démontrant les perturbations anthropiques ... | 45 |
| Photo 10 : Muret de pierre à l'extrême ouest pour protéger les berges de l'érosion | 46 |
| Photo 11 : Nombreux morceaux de béton en bordure des plages..... | 46 |
| Photo 12 : Tranché démontrant d'important niveau de remblai avant la route sur le ponceau central, partie nord | 47 |
| Photo 13 : Ancienne conduite pluviale (ponceau centrale, partie sud) montrant d'épais remblais sous la route, lors de la réfection du ponceau. | 48 |

1.Introduction

Le rapport qui suit présente les résultats de l'inventaire effectué dans le cadre du projet routier 154-18-0544 pour le compte de la direction générale du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau du ministère des Transports du Québec (MTQ) (tableau 2) du 24 au 26 septembre 2019. L'inventaire archéologique s'inscrit dans le cadre de l'application de la Loi sur le Patrimoine culturel, de la Loi sur le Développement durable et de l'approche préventive mise de l'avant par le MTQ afin de protéger le patrimoine archéologique du Québec.

L'objectif du présent inventaire était de vérifier la présence ou l'absence de biens et de sites archéologiques dans les limites du projet à l'étude par sondages manuels et inspection visuelle. Le cas échéant, il convenait de localiser, de délimiter, d'évaluer les sites archéologiques dont l'intégrité pouvait être menacée par la réalisation des travaux envisagés.

Ce rapport présente la description du mandat, le cadre méthodologique de l'intervention, les résultats de l'inventaire archéologique ainsi que les conclusions et recommandations.

| Projet | Municipalité | Localisation et description | Superficie (m²) |
|---------------|--------------------------------|--|-----------------------------------|
| 154-18-0544 | Ville Saguenay (La Baie) | Stabilisation des berges (empierrement) le long de la rivière Saguenay et réfection de l'accotement et de la voie principale incluant 3 ponceaux sur la route 170 devant le mont Bélu. | 33 198 m ² |

Tableau 2 : Projet inventorié

2. Localisation générale

Un inventaire archéologique préventif a été réalisé au courant de l'automne 2019 pour le projet de réfection routière 154-18-0544 de la Direction générale du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau du Ministère des Transports. Effectué dans les limites de la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le secteur à l'étude se situe plus précisément le long de la route 170, dans l'arrondissement de La Baie de la municipalité de Saguenay, Chicoutimi–Le Fjord, Fjord-du-Saguenay (voir figure 1). Situé à proximité de la rivière Ha! Ha!, le secteur d'étude, c'est-à-dire la périphérie s'étendant sur un rayon d'environ 2 k du centre du projet 154-18-0544, fut l'un des premiers lieux à être colonisé dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean avec l'arrivée de la société des Vingt-et-un en 1838.¹

¹ La grande Baie,[en ligne] <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/>, consulté le 03 février 2020

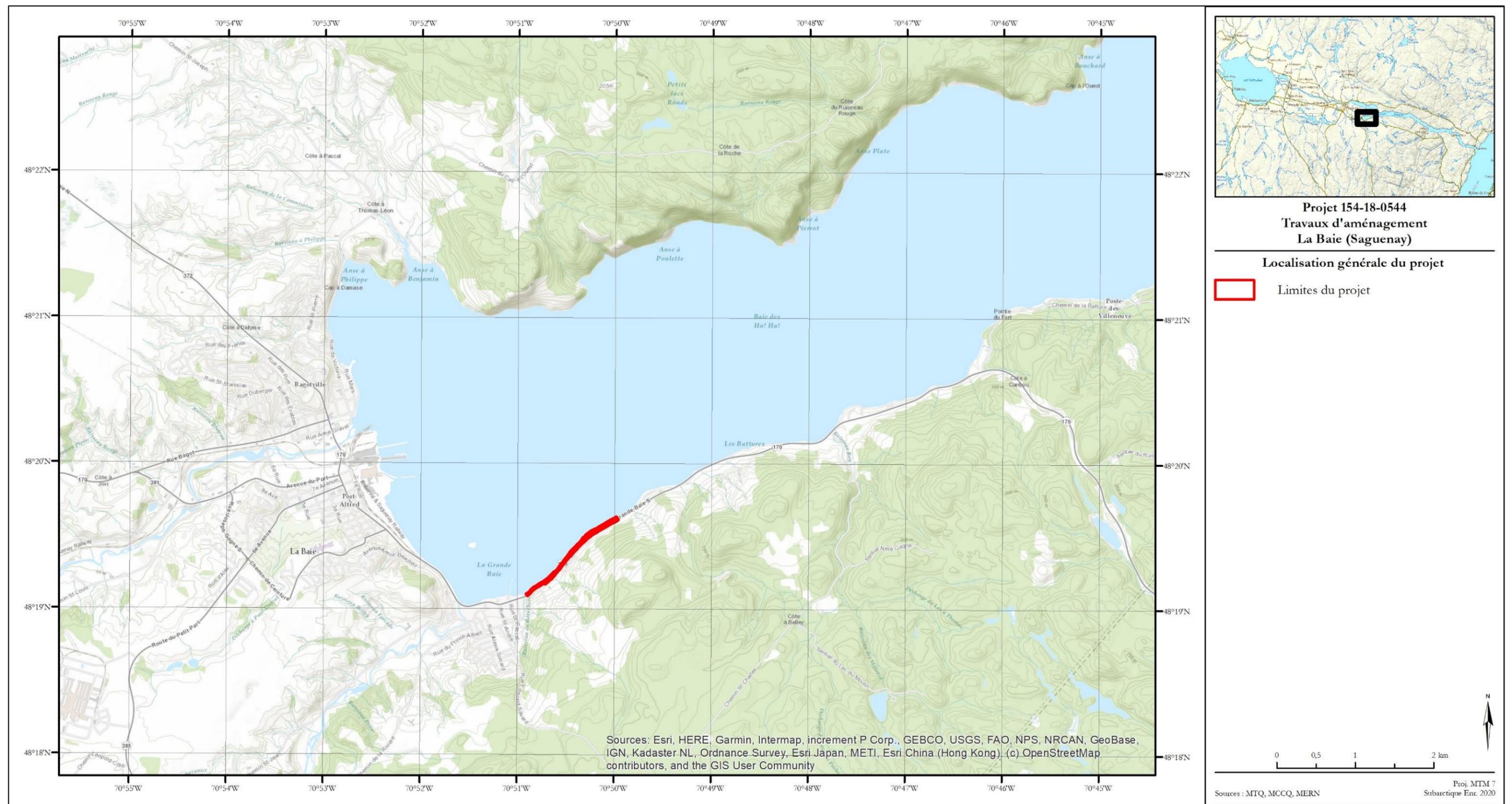


Figure 1 : Localisation générale du projet 154-18-0544

3. Méthodologie

De manière générale, la méthodologie d'inventaire présentée est tirée des exigences du ministère des Transports en matière d'expertises archéologiques (annexe I) du devis 4306-19-AD03. Cette méthodologie fut appliquée sur la totalité des limites du projet routier 154-18-0544.

3.1 Généralité

3.1.1 Consignation des données

Le responsable de l'intervention archéologique doit consigner à l'intérieur d'un carnet de notes ou sur des fiches toutes informations pertinentes à l'interprétation des données et à la compréhension des résultats et recommandations.

Dans un contexte d'intervention archéologique en aire ouverte ou sur un site archéologique historique, le prestataire de services doit faire usage du système Tikal.

L'orientation des données doit toujours être présentée en référence au nord géographique.

3.1.2 Inspection visuelle

Toute expertise archéologique comprend la réalisation d'une inspection visuelle systématique de la zone d'intervention archéologique dans la mesure où celle-ci est accessible de façon sécuritaire. Cette inspection a pour objectif de permettre l'identification d'éventuels biens archéologiques visibles en surface.

Les secteurs dont les sols sont irrémédiablement perturbés par des activités anthropiques ou des bouleversements divers, les secteurs en fortes pentes, les milieux humides et les affleurements rocheux doivent systématiquement faire l'objet d'une inspection visuelle.

Lorsqu'un inventaire ou une partie d'inventaire archéologique est réalisé dans un secteur ayant fait l'objet de labours récents, l'inspection visuelle peut remplacer la réalisation systématique de sondages pourvu que les deux conditions suivantes soient respectées :

- La zone de labours doit faire l'objet de sondages tests conformes aux exigences du présent document.
- La stratigraphie observée dans le ou les sondages tests doit permettre de confirmer que la profondeur maximale des labours est égale ou supérieure à la profondeur des excavations prévues à l'article 1.6 du présent document.

Lorsque des biens ou des sites archéologiques sont présents ou découverts dans les limites d'un projet, une inspection visuelle complète des sols de surface entourant le lieu de la

découverte doit être réalisée sur une distance de 10 m en périphérie de ce lieu. Tous les éléments meubles couvrant la surface du sol (feuilles, branches, rebuts, etc.) doivent être déplacés afin de permettre l'identification de tout bien archéologique susceptible d'être présent en surface, pourvu que la manutention desdits éléments puisse être faite de manière sécuritaire.

3.1.3 Profondeur des excavations

La profondeur des excavations est déterminée par l'atteinte du roc ou d'un sol naturel n'ayant subi aucune perturbation anthropique et dont la mise en place ne peut être ultérieure à une occupation humaine.

En toute circonstance, les exceptions suivantes constituent une limite à la profondeur des excavations de sondages manuels (réguliers, tests, positifs, négatifs périphériques, tranchés, autres) :

- a) Atteinte de sols argileux avec preuve qu'ils sont en place (p. ex. présence de coquillage);
- b) Infiltration massive d'eau empêchant la poursuite des excavations;
- c) Atteinte du roc en place et non désagrégé;
- d) Présence de pierre(s) ou bloc(s) erratique(s) dont les dimensions et la taille des excavations ne permettent pas la manipulation (selon le Système canadien de classification des sols, une pierre ou un bloc ont un diamètre supérieur à 256 mm);
- e) Présence d'obstacles incontournables (racines de fortes dimensions, vestiges de fondation, etc.

Les sondages tests doivent atteindre 75 cm de profondeur, sauf si les exceptions prévues sont rencontrées.

Les sondages archéologiques doivent atteindre 50 cm de profondeur, sauf lorsque les facteurs d'exclusions prévues à la sous-section 2.4.3 s'appliquent.

Les sondages archéologiques positifs doivent être excavés sur un minimum de 15 cm sous le plus bas niveau d'artefacts rencontrés dans l'ensemble des sondages positifs sauf si les exceptions prévues sont rencontrées.

3.1.4 Traitement des biens archéologiques et des échantillons en laboratoire

Tout mandat réalisé pour le compte du MTQ comprend le nettoyage, le catalogage, les photographies pertinentes et l'emballage des biens archéologiques et des échantillons prélevés lors d'une intervention sur le terrain.

En toute circonstance, les mesures nécessaires pour assurer la préservation à court et moyen terme des biens archéologiques et échantillons doivent être prises. Le cas échéant, un prestataire de services est autorisé à contacter le Centre de conservation du Québec (CCQ) afin d'établir la méthodologie appropriée pour assurer cette préservation. De plus, afin d'assurer l'identification des biens archéologiques et des échantillons, un billet « flottant » doit être inséré à l'intérieur de chaque emballage comportant un ou plusieurs biens archéologiques. Il en va de même pour tout échantillon. Les informations suivantes doivent être consignées sur chaque billet « flottant » :

- a) Le Code Borden du site ou le code temporaire attribué;
- b) L'unité de fouille de provenance (puits, quadrant, niveau ou opération, sous-opérations, lot);
- c) Le numéro d'inventaire attribué.

Une fois inventoriés, les biens archéologiques et les échantillons qui seront conservés doivent être préparés de manière à être déposés à la Réserve d'archéologie du Québec.

Une liste complète des biens archéologiques ou des échantillons qui nécessitent des traitements de préservation et de restauration doit être transmise au MTQ. Cette liste doit comprendre, pour chaque élément, des recommandations présentant les objectifs du traitement, les méthodes envisagées et son importance pour la recherche archéologique. La fréquence et l'échéancier de transmission des documents mentionnés ci-dessus sont prévus au calendrier d'exécution propre à chaque contrat.

L'inventaire des biens archéologiques préhistoriques doit comprendre au moins les éléments suivants :

- a) Unité de provenance;
- b) Niveau de provenance;
- c) Numéro de catalogue;
- d) Type de matériau et description;
- e) Classement typologique et identification ou sous-catégorie;
- f) Intégrité;
- g) Dimensions (sauf pour les fragments osseux et les regroupements d'éclats de débitage);
- h) Poids;

- i) Commentaires (attributs diagnostiques, datation relative, provenance probable, analyse spécialisée, altération thermique).

L'inventaire des biens archéologiques historiques doit regrouper ensemble les artefacts de même nature et provenant d'un même lot, et comprendre au moins les éléments suivants :

- a) Site de provenance;
- b) Numéro de lot;
- c) Nombre d'artefacts;
- d) Matériau;
- e) Type d'objet;
- f) Fonction;
- g) Datation relative;
- h) État (conservé dans la collection, élagué);
- i) Numéro de catalogue (au besoin).

3.2 Méthodologie spécifique

3.2.1 Stratégie d'intervention

Inventaire

De manière générale, la méthodologie d'inventaire appliquée sur la totalité des limites des travaux affectées par le projet routier 154-18-0544 est conforme à la méthodologie d'inventaire présentée au point 2.4 des Exigences du ministère des Transports en matière d'expertises archéologiques (annexe I) du devis 4306-19-AD03. Spécifions que les sondages furent réalisés sur les berges en érosion car seul ces secteurs le permettaient. Ainsi, en ce qui concerne les zones à l'intérieur desquelles aucun site archéologique n'est actuellement connu (zones 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 9), la méthodologie d'inventaire prescrite au point 2.4 du même devis prescrit que :

- Toutes les superficies propices doivent faire l'objet de sondages disposés systématiquement en quinconce et espacés entre eux d'une distance approximative de 15 m ou selon les stipulations du MTQ. Chaque sondage doit avoir une dimension minimale de 30 cm X 30 cm (surface de 900 cm²); et doit atteindre 50cm de profondeur sauf lorsque les facteurs d'exclusions prévues à la sous-section 2.4.3 du devis s'appliquent.
- Tous les sondages doivent être localisés à l'aide d'un appareil GPS, nonobstant la marge d'erreur de l'appareil employé. Un avertissement à cet égard doit être faire au rapport de recherche;
- Le contenu excavé dans chaque sondage doit être vérifié minutieusement à la truelle et le couvert végétal et organique superficiel, déstructuré lorsqu'il est susceptible de renfermer des biens ou des sites archéologiques. Lorsque les

excavations sont réalisées dans un secteur ayant fait l'objet d'un aménagement paysagé (ex. : halte routière, parterre de fleurs, propriété à usage résidentiel, etc.), le couvert végétal doit être prélevé de manière à permettre la remise en état des lieux et le terrain doit être nettoyé une fois les sols remis en place. Lorsque le contexte le permet, le MTQ recommande l'usage de bâches disposées de manière à isoler les déblais d'excavations des aménagements à préserver;

- Le responsable d'intervention peut diminuer l'intervalle entre les sondages lorsqu'il juge le risque de découverte archéologique élevé. Une autorisation préalable du MTQ doit toutefois être obtenue si un tel changement nécessite un dépassement de coût;
- Chaque sondage doit être comptabilisé en distinguant les positifs des négatifs et la répartition par secteur.

De plus, ce même devis prescrit également au point 2.4.2 la réalisation de sondages tests. Ces derniers :

- (...) doivent être réalisés et être d'une dimension de 50 cm X 50 cm et d'une profondeur minimale de 75 cm (point 1.6), dans la mesure où la nature des sols et le niveau de la nappe phréatique le permettent. Toutes les informations pertinentes pour chacun d'eux doivent être consignées. De plus, un croquis stratigraphique doit être produit, et les coordonnées géographiques la marge d'erreur de l'appareil GPS ainsi que l'altitude (NMM) de chaque sondage tests, noté;
- Lorsqu'un mandat se déroule dans les limites d'un projet ne comprenant aucun aménagement routier existant, les sondages tests doivent être exécutés tous les 500 m le long du centre ligne du projet et chaque fois qu'une différence significative est observée au niveau des sols ou de l'environnement physique;
- Lorsqu'un mandat se déroule dans les limites d'un aménagement routier existant, un sondage test doit être effectué pour chaque secteur archéologique identifié et chaque fois qu'une différence significative au niveau des sols et du terrain est observée.
- Dans les limites d'un site mis au jour ou connu, un sondage test doit être effectués à tous les 225 m² et chaque fois qu'une différence significative des sols ou de l'environnement physique est observée. L'ajout d'un sondage supplémentaire se fait chaque fois que le seuil de 225 m² est franchi.

Certains facteurs topographiques ou environnementaux peuvent, dans certains cas, n'offrir aucune caractéristique propice à la réalisation de sondages exploratoires. Dans de tels cas, le point 2.4.3 prescrit l'inspection visuelle systématique des zones offrant :

- une forte pente;
- un affleurement rocheux exempt de dépôts meubles.

Conditionnellement à la réalisation de sondage test, seule une inspection visuelle est également requise pour les secteurs caractérisés par :

- la présence de sols irrémédiablement perturbés par des activités anthropiques ou des bouleversements divers. Nonobstant cette stipulation, la présence de sols ayant fait l'objet de labours ou d'exploitation forestière ne constitue pas un facteur d'exclusion;
- un milieu humide ou la présence d'un niveau de terre noire en surface d'une épaisseur de plus de 20 cm indiquant la présence d'un ancien milieu humide asséché.

Dans le cas d'une surveillance archéologique l'archéologue doit se fier au point 2.5 du devis du MTQ.

- Le prestataire de service doit prévoir un plan de travail permettant aux travaux de demeurer les plus fluides possibles. Il doit alors circonscrire au maximum le secteur d'intervention et doit appliquer une méthodologie limitant les temps d'arrêt des chantiers, le tout en conformité avec les exigences du LPC.
- En tout temps, le plan de travail proposé doit prendre en compte les contraintes de l'entrepreneur responsable du chantier et proposer des solutions adaptées à celle-ci. La méthodologie proposée par un prestataire de service doit favoriser une surveillance de courte durée dans la mesure où il est possible d'arrimer la solution au programme de l'entrepreneur responsable.
- Enfin, toute recommandation émise doit favoriser les solutions préventives pouvant être mises en œuvre avant les travaux.

Advenant la mise au jour de biens ou de sites archéologiques à l'intérieur des limites du projet, il fut entendu avec la chargée d'activité du MTQ que :

- cette dernière serait aussitôt avisée de la découverte par le chargé de projet du prestataire de service;
- que les sondages exploratoires positifs seraient dûment identifiés et localisés;
- que la poursuite de l'inventaire de la zone visée se poursuivrait selon la méthode prescrite au point 2.6.1 de l'annexe 1 du devis technique 4306-19-AD03 du MTQ.

De plus, le MTQ prévoit au point 2.6 du devis technique que :

- Le prestataire de services doit informer sans délai le MTQ de toute démarche faite auprès du MCC en conformité avec l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel:
 - a) Le MTQ doit être en copie conforme de toute correspondance écrite;
 - b) Le MTQ doit recevoir un compte-rendu écrit de toute conversation;

- c) Le MTQ doit recevoir une copie de tout document transmis.
- Le prestataire de services doit procéder à l'évaluation qualitative et quantitative de toute découverte de biens ou de sites archéologiques :
 - a) Le prestataire de services doit transmettre, dans un délai de 24 heures suivant la découverte, les coordonnées géographiques de tout bien ou site archéologique susceptible d'être impacté par les travaux;
 - b) L'évaluation qualitative et quantitative doit permettre au prestataire de services de déterminer s'il est en présence d'un site archéologique;
 - c) Nonobstant la conclusion de l'évaluation, le prestataire de services doit justifier ses interprétations et recommandations;
 - d) Le prestataire de services doit transmettre, dans un délai de 24 heures suivant la fin de l'évaluation, la superficie estimée de la dispersion des biens mis au jour lors de l'évaluation, qu'il soit ou non en présence d'un site archéologique.
- Le dégagement des biens archéologiques mobiliers ou immobiliers doit se faire manuellement, à la truelle. Toute autre méthodologie doit être prévue au devis ou au programme de travail.
- Les données prélevées lors d'une évaluation doivent permettre au MTQ de produire une estimation détaillée de la découverte et des coûts d'application des recommandations et mesures d'atténuation émises, ce qui comprend au moins les éléments suivants :
 - a) Estimation de la superficie du site;
 - b) Estimation du nombre, de la superficie et de la profondeur des aires d'occupation;
 - c) Estimation du volume en m³ de l'ensemble des niveaux d'occupation;
 - d) Estimation du nombre d'artefacts au m²;
 - e) Description des structures observées;
 - f) Estimation de la dimension des structures;
 - g) Type d'intervention requise pour lever toute contrainte à la réalisation des travaux du Ministère;
 - h) Nature des expertises requises;
 - i) Équipe professionnelle et technique requise pour la réalisation des expertises;
 - j) Nombre de jours requis pour la réalisation des expertises;

- k) Logistique matérielle requise pour la réalisation des expertises;
- l) Évaluation et description des contraintes techniques prévisibles.

3.2.2. Collecte des données archéologiques

En accord avec le point 2.1.2 et 2.2 du devis technique, le MTQ prévoit que :

- Lors d'une intervention dans un contexte d'occupation préhistorique, tous les éléments suivants doivent être localisés avec précision, horizontalement à partir des parois nord et est (X et Y) et verticalement à partir d'un repère topométrique (Z) :
 - a) Outil et fragment d'outil;
 - b) Tesson de poterie;
 - c) Éclat et fragment d'éclat lithique individuel dont l'un des axes est égal ou supérieur à 20 mm;
 - d) Concentration de charbon de bois;
 - e) Concentration d'éclats, de poterie, de charbon, d'os, ou de tout autre bien archéologique pertinent;
 - f) Pierres, à moins que leur présence soit attribuable à un facteur naturel hors de tout doute et qu'elle ne soit associée à aucune activité anthropique perceptible;
 - g) Écofact;
 - h) Aménagements et structures (trous de piquet, foyers, etc.) et autres biens archéologiques associés;
 - i) Autres biens archéologiques.
- Le volume de chaque concentration doit être estimé et consigné;
- Lorsque des biens archéologiques préhistoriques sont collectés en surface, les outils et fragments d'outils associés à un site archéologique confirmé ou à confirmer doivent être localisés individuellement avec précision. Il en va de même pour les foyers et autres vestiges visibles à la surface. Les éclats et déchets de taille doivent être prélevés par quadrant, ce qui peut nécessiter l'implantation d'un quadrillage de l'aire d'occupation expertisée;
- Tous les biens archéologiques doivent être localisés selon la couche archéologique de provenance;
- Indifféremment du contexte d'occupation, un relevé stratigraphique de tous les sondages positifs ainsi que des croquis stratigraphiques types des sondages négatifs

- en périphérie doivent être produits. De plus, une description détaillée du cadre environnemental local doit être faite pour tout site identifié dans les limites d'un projet;
- Toutes les données requises pour compléter les documents de suivi contractuels exigés dans le présent document doivent être collectées. Les échantillons de sol, de charbon de bois, de matériel organique ou toute autre matière nécessaire à la compréhension d'éventuels sites archéologiques doivent être prélevés adéquatement. Le cas échéant, le Centre de conservation du Québec (CCQ) doit être contacté afin de déterminer la méthodologie appropriée pour le prélèvement et la conservation des artefacts;

Les données collectées sur le terrain doivent inclure l'ensemble des mesures et autres informations nécessaires à la compréhension des biens archéologiques, du site et de son contexte, ainsi qu'à la production des plans exigés pour la production du rapport de recherche.

4. Compte rendu de la recherche

Description du projet 154-18-0544 dans la municipalité de ville Saguenay (La Baie)

Dans le cadre du projet de stabilisation des berges (empierrement) le long de la rivière Saguenay et la réfection de l'accotement de la route 170, incluant la réfection de trois ponceaux, situé dans la municipalité de Ville Saguenay (arrondissement de La Baie) dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le MTQ a octroyé l'exécution d'un mandat spécifique à la firme Subarctique dans le cadre du contrat 4103-19-AD03. Le mandat confié à Subarctique Enr. visait à réaliser un inventaire archéologique préventif par sondages manuels aux quinze mètres dans les limites de ce projet (154-18-0544).

L'intervention archéologique a été réalisée du 24 au 26 septembre 2019 par une archéologue chargée d'intervention et une archéologue technicienne. L'intervention s'est déroulée dans les limites des travaux totalisant 33 198 m². (figure 2)

L'essentiel de l'intervention consistait à effectuer des sondages manuels de 30 x 30 cm à 10 ou 15 mètres de distance les uns des autres. S'ajoutaient ponctuellement à ces sondages exploratoires des sondages tests de 50 x 50 cm, effectués conformément à la méthodologie prescrite. De plus, le mandat spécifiait qu'il pouvait y avoir de la surveillance lors de l'excavation des trois ponceaux réalisés sur la route 170. En somme, l'archéologue chargée d'intervention a procédé à la surveillance de deux des trois ponceaux afin de s'assurer qu'aucun bien ni vestige n'était impacté.

Finalement, tout le secteur d'étude, même là où d'importantes perturbations anthropiques étaient visibles, a été soumis à une inspection visuelle.

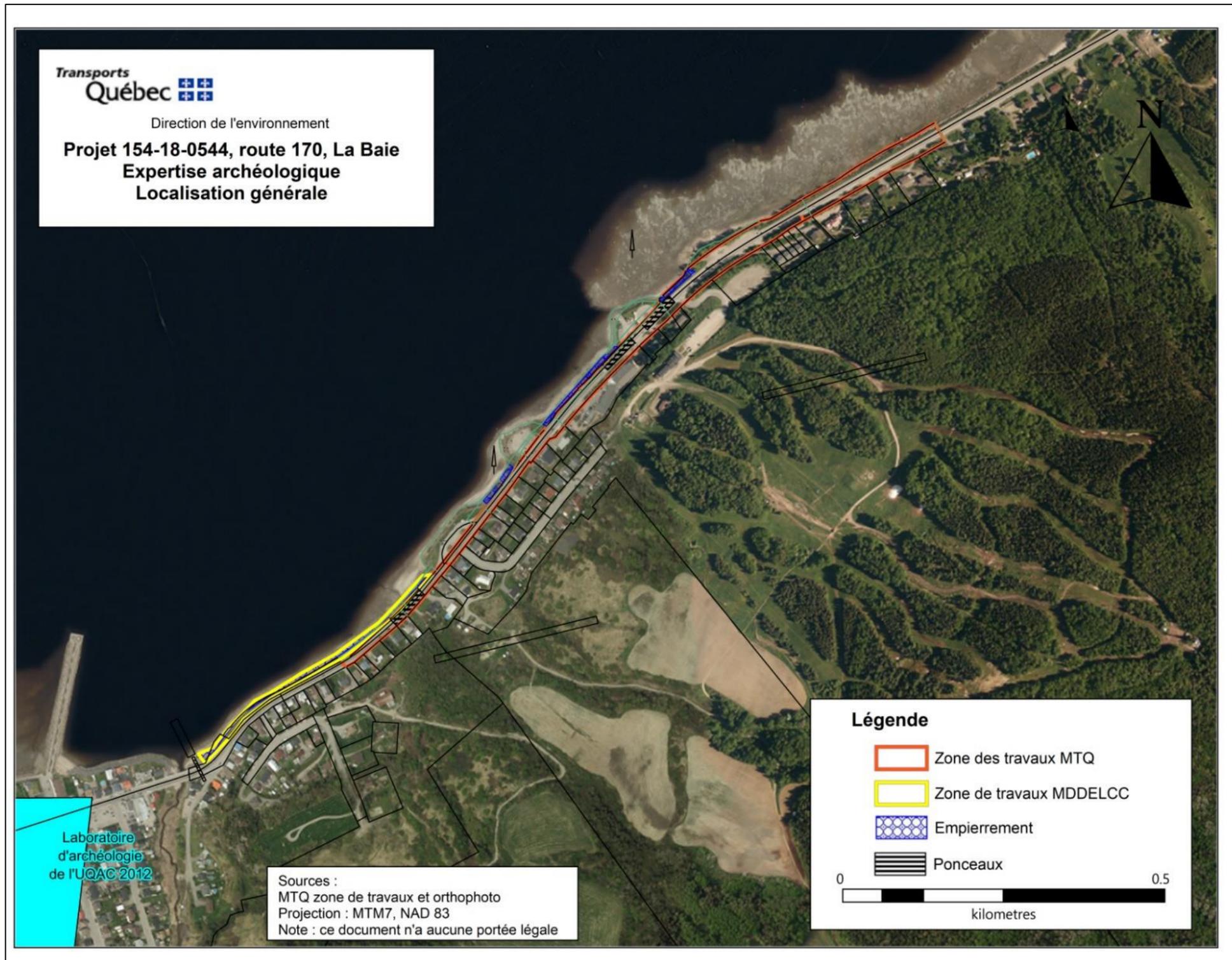


Figure 2 : Limites des travaux dans le cadre du projet routier 154-18-1544 bordant la route 170, dans la municipalité de ville Saguenay (La Baie)

5.État des connaissances archéologiques

Le mandat confié à la firme Subarctique Enr. par le MTQ s'est déroulé dans le cadre du projet de stabilisation des berges (empierrement) le long de la route 170 en bordure de la rivière Saguenay et de la réfection de l'accotement de cette même voie d'accès incluant trois ponceaux, situé dans la municipalité de ville Saguenay (arrondissement de La Baie).

Aucun site archéologique de nature paléohistorique ne se trouve dans un rayon d'un km entourant le secteur des présents travaux. Seules quelques découvertes fortuites de pointes de projectile sans contexte ni localisation précise ont été rapportées aux archéologues du Laboratoire d'archéologie de l'UQAC (Langevin et Lavoie-Painchaud, 2012, p.8-9).

Une étude de potentiel et une surveillance archéologique ont été effectués à proximité des limites des présents travaux à l'automne 2011 par Subarctique Enr. (tableau 3). Réalisée pour le compte d'Hydro Québec, l'étude de potentiel a démontré la valeur patrimoniale et archéologique de la périphérie ouest du secteur des travaux en ce qui a trait à l'occupation historique (XIX^e siècle). Néanmoins, l'étude soulève également les nombreuses perturbations du secteur qui n'a cessé de se transformer depuis le début de la colonisation (Langevin et Lavoie-Painchaud, 2012, p.12).

| Auteur, Date | Titre | Site dans la limite des travaux actuelle | Résultat | Recommandations formulées |
|-----------------------------------|---|---|-----------------|---|
| Langevin et Lavoie-Painchaud 2012 | Projet d'enfouissement, câbles souterrains, Grande-Baie Étude de potentiel et surveillance archéologique | aucun | aucun | Intervention future sous surveillance dans la section est du stationnement de l'église. Ancien cimetière. |

Tableau 3 : Études précédentes en périphérie du projet 154-18-0544

Plus près du secteur d'étude, s'étend le site patrimonial du Barachois-de-Grande-Baie qui est un secteur urbain à vocation résidentielle (tableau 4). Ce dernier se constitue de sept bâtiments qui ont été construits entre la fin du XIX^e et la fin de XX^e siècle (Portail MSP, <https://geoegl.msp.gouv.qc.ca>). Ces bâtiments ont toutefois été modifiés et agrandis au fil du temps. Déclaré site patrimonial en 1991, le rayon de protection du Barachois-de-Grande-Baie s'applique « à l'enveloppe extérieure des bâtiments, aux terrains et aux dépendances » (Portail MSP, <https://geoegl.msp.gouv.qc.ca>). Néanmoins, ce site patrimonial, bien qu'étant à proximité de la zone d'étude se trouve à plus d'un km des limites du projet 154-18-0544. (figures 3 et 4)



| Site patrimonial | Type | Description | Année de constitution |
|--|-----------------------|---|-----------------------|
| Site patrimonial du Barachois-de-Grande-Baie | Patrimoine immobilier | Secteur urbain à vocation résidentielle constitué de sept bâtiments construits entre la fin XIX ^e et fin XX ^e siècle. | 1991 |

Tableau 4 : Site patrimonial de Barachois-de-Grande-Baie à proximité du projet 154-18-0544.
(<https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca>)

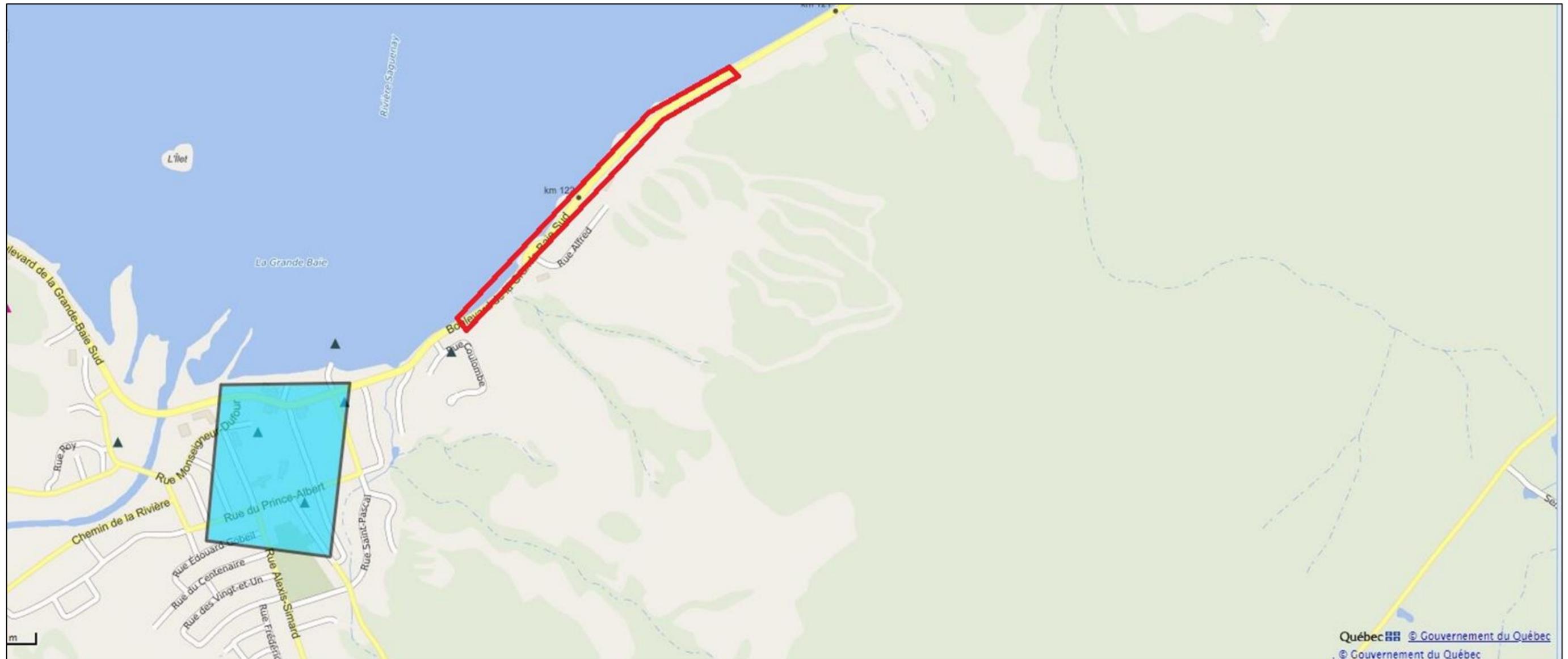


Figure 3 : Carte démontrant le secteur des travaux de 2011 en bleu ainsi que le secteur des présents travaux en rouge. Les triangles présentent les limites du site patrimonial (Source: Portail MSP <https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/geomsp/?page=/mcc/index>)



Figure 4 : Carte tirée de Langevin et Painchaud 2011 démontrant la valeur patrimoniale du secteur périphérique aux travaux : deux cartes superposées de Grande-Baie (2011 et celle de Durocher 1846), pour tenter de localiser les bâtiments datant de 1846 sur une carte actuelle de Grande-Baie (source : extrait de Google Earth).

6. Contexte géographique et environnemental

6.1 Région écologique

La zone à l'étude se situe à la jonction de deux zones écologiques distinctes. Le secteur d'étude au nord se trouve être dans la zone écologique des Plaines du Lac-Saint-Jean et du Saguenay ainsi que de la sous-région portant le même nom. Il est dans une zone de végétation tempérée nordique dont la sous-zone de végétation est la forêt mixte. Son domaine bioclimatique est une sapinière à bouleau jaune (Berger et Blouin, 2003). Selon l'étude des sols, la pédologie présente dans les limites des travaux va de l'argile à l'argile limoneuse. S'y trouvent également des affleurement rocheux (<https://www.irda.qc.ca/fr/services/protection-ressources/sante-sols/information-sols/etudes-pedologiques>).

Géographiquement, la zone à l'étude se situe sur les berges de la Baie des Ha! Ha! qui se trouve être une excroissance du Fjord du Saguenay (<http://www.toponymie.gouv.qc.ca>) dans la région physiographique des Hautes Terres Laurentiennes (https://www.irda.qc.ca/assets/documents/P%C3%A9dologie/Cartes%20th%C3%A9matiques/Carte1_r%C3%A9gions%20physiographiques.pdf). Également à proximité de la Rivière Ha! Ha!, elle s'écoule sur une distance approximative de 73 km et draine un bassin de 609 km². Par un petit portage, on peut accéder facilement à la rivière à Mars qui se trouve à moins de 10 km tout comme à la rivière Saint-Jean (Langevin et Lavoie-Painchaud, 2012, p.7) (tableau 5).

| Projet | Région écologique | Unité de paysage | District écologique | Référence |
|---------------|---|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------|
| 154-18-0544 | 4 ^e Plaine du lac-Saint-Jean et du Saguenay | 59 Chicoutimi et Jonquière | 591006 Coteaux du lac Girard | Berger et Blouin ; 2003 |

Tableau 5 : Ventilation des données écologiques du projet 154-18-0544 dans la municipalité de ville Saguenay (La Baie).

6.2. La paléogéographie

La dernière période glaciaire est connue au Québec sous le nom du Wisconsinien supérieur. Ce phénomène glaciaire est entre autres marqué par la présence simultanée de « l'Inlandsis Laurentidien et de calottes glaciaires régionales dans la région du Golfe du Saint-Laurent » (Houde-Poirier, 2014, p.6). À son extension maximum, qui s'est produite autour de 18 000 AA, l'Inlandsis Laurentidien était composé de trois « dômes coalescents » qui couvraient une majorité du territoire Québécois ainsi qu'une partie du Canada et des États-Unis (Leduc 2016, p.140). Seuls quelques sommets pointaient au-dessus de cette énorme mer de glace qui pouvait atteindre jusqu'à 3 km d'épaisseur (Leduc 2016, p.140). Suivant

son extension optimale, on assiste à un réchauffement climatique à l'échelle globale. L'immense étendue de glace qu'est l'Inlandsis Laurentidien entame alors son lent retrait vers le nord jusqu'à sa disparition complète lors de l'Holocène (Leduc 2016, p.142) (figure 5).

Au Québec, l'Inlandsis Laurentidien franchit la région du Lac Mégantic autour de 13 000 AA pour atteindre la rive sud du Saint-Laurent autour de 12 700 A.A. (Leduc 2016, p.142). Vers 12 000 A.A., la marge inférieure de l'Inlandsis se situait le long de la rive nord de la vallée du Saint-Laurent. Un millénaire plus tard, le front se situait au sud-est de la réserve faunique des Laurentides et à l'extrémité est de l'embouchure de la rivière Saguenay. Vers 10 000 A.A., l'Inlandsis ne couvrait plus que la partie nord-ouest du lac Saint-Jean (Langevin 2018).

Selon Leduc (2016), la déglaciation au Saguenay Lac-Saint-Jean s'effectue selon trois séquences distinctes. L'auteur a déterminé ces schémas selon des données de terrain provenant de la cartographie des dépôts meubles (Leduc 2016, p.143). Globalement, il identifie trois séquences périodiques de la glaciation du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

La première période se situe entre 10 500 BP et 10 000 BP (Leduc 2016, p.146). Cet épisode est marqué par une accélération du retrait de l'Inlandsis Laurentidien. Alors que le front du glacier atteint le sud-est du territoire, le sud du lac-Saint-Jean devra attendre que le front du glacier atteigne le Lac des Commissaires avant que ne commence sa déglaciation. (Leduc 2016, p.147). Quant au territoire qui se trouve nord de la rivière Saguenay, ce sont les monts Valin qui vont être libérés en premier de l'épais manteau de glace. L'Inlandsis effectue alors son retrait en direction nord-ouest.

Déjà autour de 10 000 ans, les parcelles de territoire fraîchement libérées des glaces sont submergées par la mer de Laflamme. Celle-ci commence même à s'étendre graduellement à tout le fjord du Saguenay. Les deltas glaciomarins démontrent que la Mer de Laflamme atteint son altitude maximum de «137 m dans la région de Petit-Saguenay, 166 m dans la vallée de la rivière Sainte-Marguerite et de 168 m près de la Baie des Ha! Ha!». (Leduc p.150). C'est également le début de la seconde séquence qui se situe, toujours selon Leduc, entre 10 000 et 9 600 A.A. Cette période est caractérisée principalement par le retrait de «la marge glaciaire des hautes terres au sud du Lac-Saint-Jean ». C'est également à cette période que se forment certaines terrasses de Kame comme celle de Desbiens.

La dernière période identifiée par Leduc est celle de 9 600 à 8 500 A.A. proposée comme séquence finale de la déglaciation. En somme, c'est le retrait total de cette immense étendue de glace du territoire du Saguenay Lac-Saint-Jean dans un mouvement NO et NNO. Alors qu'autour de 9 600 l'altitude maximale de la Mer Laflamme atteint 170 m près de Bagotville et 190 m près du village de l'Ascension, son altitude maximale atteint jusqu'à



216 m au nord du territoire suite au retrait à la phase finale du retrait de l’Inlandsis Laurentidien.

Autour de 6000 A.A., les glaces ne couvrent plus que 70 000 km² de l’Ungava et on remarque une hausse de température de 1 à 2° de plus lors de la saison estivale qu’aujourd’hui. Le pin blanc et la pruche ont envahi la faune du Québec méridionale tout comme c’est le cas dans les provinces de l’est (Richard et Grondin 2009). On dénombre également beaucoup plus de bouleau blanc dans les pessières et les sapinières mésiques qu’aujourd’hui (Richard et Grondin 2009).

La fonte des glaciers est la cause de nombreux phénomènes naturels dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Notamment, le mouvement des avancées et des reculs a grandement contribué à façonner le paysage actuel en surcreusant les vallées (Plourde, Langevin et Piédalue, 2018). L’important volume d’eau qu’a apporté la fonte va favoriser l’apport de divers dépôts de sédiments qui se sont étendus en plaine d’épandage à maints endroits sur la région. Le socle rocheux en bordure des basses terres (Hydro-Québec 2002) ainsi que les chutes de la rivière Ouatouchouan qui présentent une dénivellation de 72 mètres ne sont que le témoignage de la couverture de glace qui a longtemps bordé la région. (figure 6)

De la fonte de l’Inlandsis résulte également un réseau hydrographique qui va muer dans le temps et l’espace. De nombreux lacs et rivières formés lors du retrait vont totalement disparaître au fil du temps. On assiste alors à des modifications profondes du réseau hydrographique.

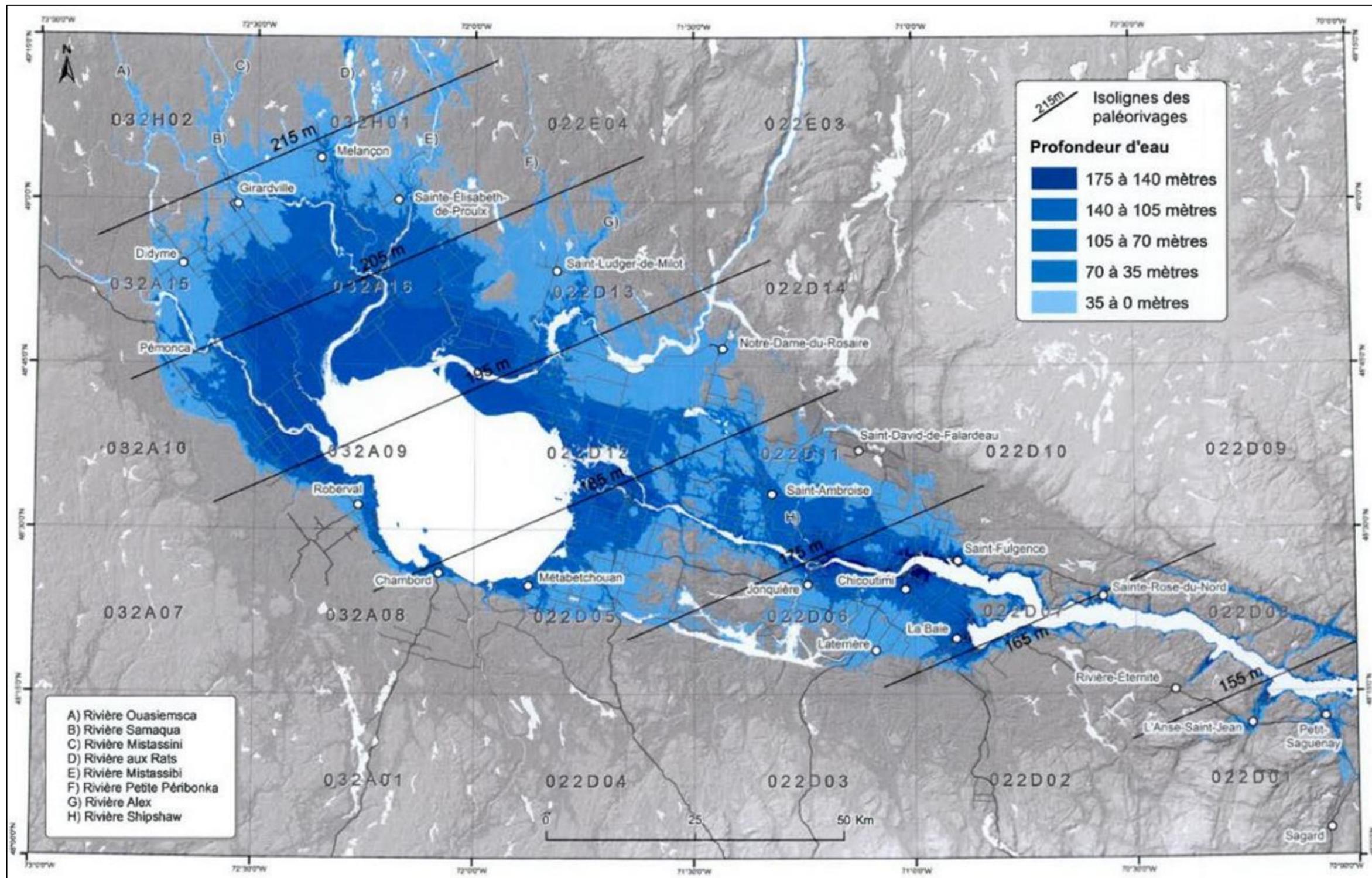


Figure 5 : Étendue maximale, profondeur et isobases des paléorivages de la Mer de Laflamme dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. (Source : Leduc 2016 : 135)

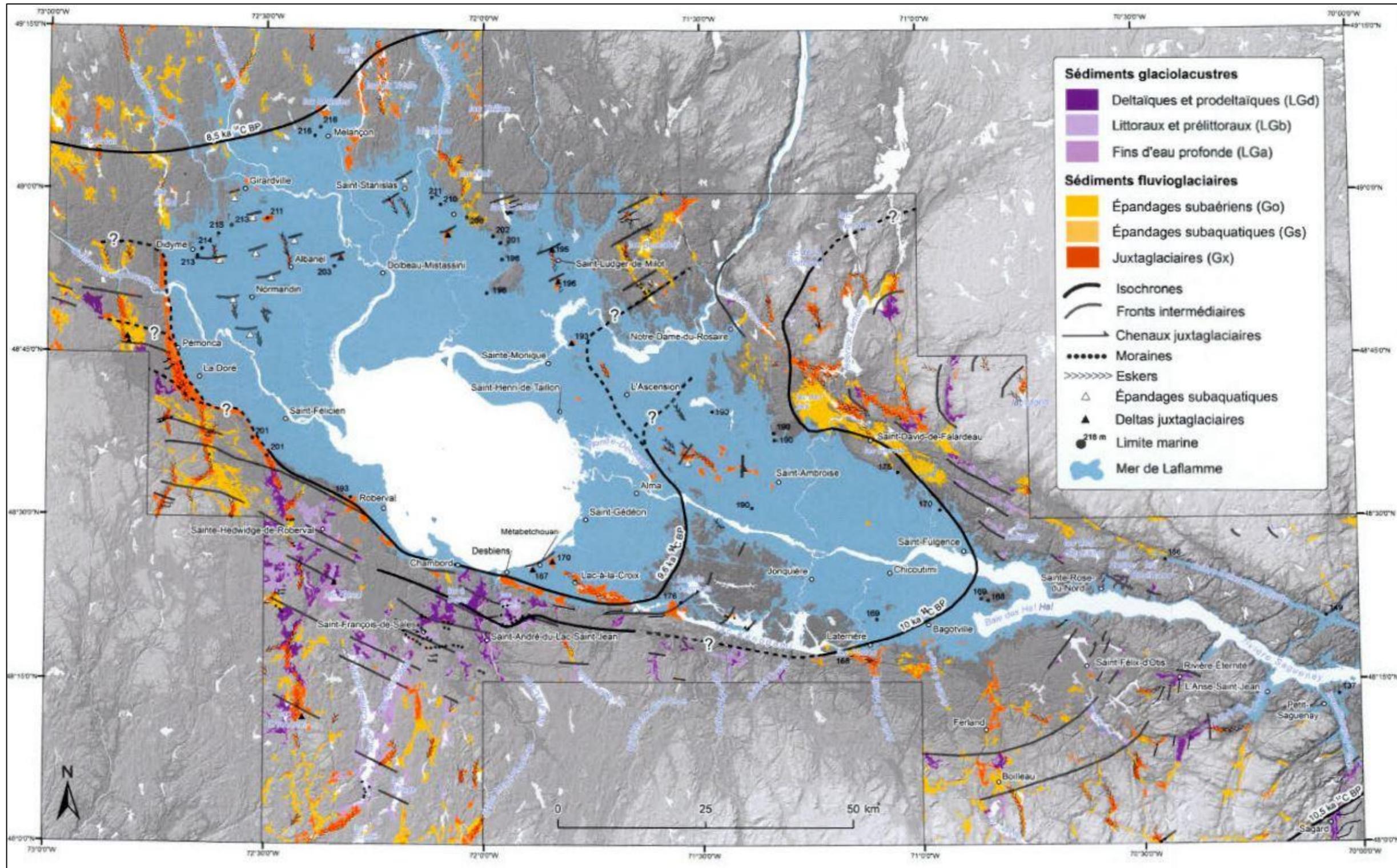


Figure 6 : Schéma de la déglaciation du Saguenay-Lac-Saint-Jean, répartition de séquences fluvio-glaciaires superficielles et enfouies et des sédiments glaciolacustres. (Source : Leduc 2016 : 48)

7. Cadre culturel et archéologique

7.1 La paléohistoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Sur la base des données actuelles, la présence humaine au lac Saint-Jean remonterait à environ 5000 ans (Langevin et Plourde 2017). La pénétration vers le lac Saint-Jean se serait faite à partir de la région du lac Champlain en empruntant la rivière Saint-Maurice via les rivières Ouiatchouan et Métabetchouane. Ceinturée de ses basses terres, la richesse faunique et naturelle du lac Saint-Jean faisait de cette région un endroit idéal pour s'y installer.

Occupation/fréquentation 5000 à 3000 AA. (Langevin et Plourde 2017)

D'après l'état actuel des connaissances, les plus vieilles occupations sur le territoire se trouvent majoritairement à l'est du lac Saint-Jean, soit aux entrées de la Petite et de la Grande Décharge. Toutefois, l'occupation ne se fait pas exclusivement que dans cette partie du territoire.

«... des indices de leur présence ont été notés le long de la rivière Ticouapé (à l'ouest du lac Saint-Jean), sur les berges du lac des commissaires (au sud du Lac), à l'extrémité est du lac Kénogami et depuis peu, à l'intérieur même des limites de la communauté de Mashteuiatsh» (Plourde, Langevin et Piédalue 2018, p.31).

En tout, il est question de 53 gisements archéologiques qui pourraient témoigner de la période de l'archaïque supérieur. De tous ces sites, peu ont fait l'objet de fouilles complètes et de datations radiochronologiques. La plupart a été identifiée sur la base de témoins diagnostiques comme des pointes de projectiles ou de gros outils polis. Le seul site fouillé est DjËt-1, qui se trouve à la rivière Péribonka. Une datation radiocarbone de ce site témoigne d'une occupation avoisinant 3300 AA. Cette datation est toutefois étonnante, car l'assemblage artéfactuel ne laissait pas présager d'une datation aussi ancienne. Conséquemment, il se peut que certains sites orphelins (non-datés) du lac Saint-Jean puissent dater d'une fréquentation aussi ancienne (Langevin et Plourde, 2017).

Lors de la phase finale de la période de l'Archaïque, les indices de présence se font plus nombreux. Même si on remarque la même tendance qui prévalaient encore des milliers d'années plus tard c'est-à-dire que les indices de présence sont plus nombreux à l'est du lac, il y a tout de même la présence de vestiges sur les rives occidentales, soit à l'embouchure de la rivière Métabetchouan, au lac des Commissaires et sur les rivières Ashuapmushuan et Péribonka. Ces occupations démontrent qu'il y a un ancrage progressif sur le réseau hydrographique de la région. (Langevin et Plourde, 2017)

Occupation/fréquentation 3000 à 450 AA. (Langevin 2015)

Le début de cette période dénommée Sylvicole par les archéologues témoigne d'une intensification de l'occupation du territoire par les Premières Nations. C'est au cours de cette période, au cours du dernier millénaire, que les groupes de la vallée du Saint-Laurent firent leurs premiers essais agraires. Cette nouvelle économie ne devait cependant jamais s'implanter au lac Saint-Jean.

Bien avant ce moment, vers 2500 A.A., la poterie se retrouve à l'occasion dans les assemblages archéologiques, soulignant ainsi de la vastitude des réseaux de circulation des biens à l'échelle du Nord-Est de l'Amérique du Nord. Quoiqu'occasionnellement présente dans les assemblages et toujours en petite quantité, la céramique demeura, tout au cours du Sylvicole, un produit d'importation sur les basses terres du lac Saint-Jean. Certains changements vont tout de même se faire sentir, notamment via les cycles de transhumance des groupes locale. Certains sites comme ceux de la Petite et la Grande Décharge vont être transférés aux embouchures des rivières Ouiatchouan et Métabetchouan. Le cycle va également se réduire à deux saisons à la fin de la période. (Langevin 2015)

D'autre part, on remarque que l'occupation vers l'intérieur des terres s'intensifie au courant de cette période.

« Des lacs peu ou jamais occupés jusqu'alors verront leurs richesses exploitées vraisemblablement au cours de la saison hivernale. Dans la même foulée, la calcédoine et le quartz, matière première locale de qualités discutables, prennent largement le pas sur le quartzite des lacs Mistassini/Albanel réduit, au moment du contact, à un matériel de taille marginal dans les assemblages. Les groupes autochtones se régionalisent plus que jamais et de nouveaux liens privilégiant les contacts par l'ouest et le nord se mettent en place. Ces liens perdureront jusqu'à la période du Contact et même au-delà. » (Plourde, Langevin et Piédalue, 2018, p.33-34)

Protohistoire² régionale

Les premiers échanges entre Européens et membre des premières nations n'eurent pas lieu dans la région avant le XVII^e siècle avec l'arrivée de Champlain. En conséquence, le mode de vie des Premières Nations ne fut pas réellement affecté avant le milieu du XVII^e siècle, si ce n'est des objets européens qui atteignent le territoire.

Ce n'est qu'à partir des années 1640 que les premières incursions des missionnaires vont mettre fin à l'isolement volontaire ou non des Kakouchacks. La multiplication des échanges entre les deux cultures va entraîner un impact important sur le mode de vie des

² Par protohistoire on entend la période où les Européens ne sont pas physiquement présents sur le bassin hydrographique de la rivière Saguenay, mais où certains objets transitent entre les mains des membres des Premières Nations. Plus précisément, il s'agirait de la période 1534-1647.

Premières Nations locales, allant même jusqu'à la désorganisation presque totale des structures traditionnelles (Plourde, Langevin et Piédalue, 2018, p.37). Ceux-ci se virent progressivement soumis à une politique d'acculturation dont les motivations étaient à la fois politiques, apostoliques et économiques.

7.2 Paléohistoire du projet à l'étude (La Baie)

La présence de gisements archéologiques, en particulier lorsqu'ils sont anciens, est très souvent liée à la présence de cours d'eau, véritables routes permettant d'accéder à l'arrière-pays. Dans le cas du projet à l'étude, outre la rivière Saguenay elle-même, se trouvent deux cours d'eau dont la présence a joué un rôle important pour l'occupation des rives de la Baie des Ha! Ha!

Bien que la rivière à Mars possède un excellent potentiel, aucun site archéologique de nature paléohistorique n'a été identifié sur son cours. Une étude de potentiel archéologique d'un secteur très limité du cours inférieur de la rivière suivie d'une surveillance ont été effectuées en 2009 et 2010 sans aucun résultat probant. (Langevin et Laforge 2009 ; Langevin et Mattson 2010a). Outre quelques inventaires effectués dans le cadre de réfections routières ou d'aménagements de ligne de transport d'énergie, aucune intervention majeure n'y a d'ailleurs été effectuée (Langevin et Painchaud 2012 ; Pintal 1999 et 2000 ; Rocheleau 1982).

Quant à l'occupation paléohistorique de la rivière Ha ! Ha !, un seul site y a été répertorié (DbEq-1). Il s'agit de la découverte accidentelle d'une pirogue sur un lac de Ferland-Boileau. La seule intervention archéologique ayant eu lieu sur le territoire drainé par la rivière des Ha! Ha!, elle était liée à la réfection de la route 381. Aucun site archéologique n'a été identifié lors de cette intervention (Pintal 1999).

Aucun site archéologique de nature paléohistorique se trouve dans un rayon de 1 km entourant le secteur des présents travaux. Seul quelques pointes de projectile sans contexte ni localisation précise ont été rapportées lors de quelques collectes de surfaces (Langevin et Lavoie-Painchaud, 2012, p.8-9).

Une autre étude de potentiel et une surveillance archéologique ont été effectuées à proximité des limites des présents travaux à l'automne 2011 par la firme Subarctique Enr. Réalisée pour le compte d'Hydro Québec, l'étude de potentiel a démontré la valeur patrimoniale du secteur en périphérie sud-ouest de la zone d'étude (XIX^e siècle) tout en attirant l'attention sur l'ampleur des perturbations ayant affecté ce quartier depuis le début de la colonisation (Langevin et Lavoie-Painchaud, 2012, p.12) (tableau 6).

| Code Borden | Feuillet 1 : 50 000 | Plan d'eau | Type intervention | Nb d'objets | Typologie | | | | | État vertical | Chronologie | Référence liée à la dernière intervention |
|-------------|------------------------|---------------|----------------------|----------------|-----------|------|------|------|-----|------------------|-----------------|--|
| | | | | | lit. | cér. | hist | oss. | str | | | |
| DbEq-1 | 22 D/03 | lac Ha! Ha! | insp. vis. | 1 | - | - | X | - | - | surf. | Historique ind. | La Roche 1988 |

Tableau 6 : site archéologique associé au sous-bassin hydrographique de la rivière Ha! Ha!

7.3 Historique du secteur à l'étude (tiré de Langevin 2011)

Assez tôt dans son histoire, la Baie des Ha! Ha! fut visitée par des Européens pour l'exploitation de quelques-unes de ses richesses. Peu documentées dans le temps, ces visites prirent probablement la forme de quelques explorations pour la collecte des fourrures, activités qui laissèrent peu de traces sur le territoire. Ainsi, avant la première phase de colonisation de la baie en 1838, aucun établissement permanent ou répertorié ne s'y retrouve. On sait seulement que la Compagnie de la Baie d'Hudson (HBC) s'y rendait périodiquement pour la pêche, puisqu'elle détenait le bail d'exploitation exclusive des ressources du territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean depuis 1821. De par ce bail justement, toute colonisation y était impossible avant la fin de l'accord, qui devait survenir en 1842. (Bouchard, Martin et Lapointe 1996)

Les choses allaient prendre un autre tournant sous la pression démographique d'autres régions du Québec. En effet, des secteurs comme ceux longeant la vallée du fleuve Saint-Laurent (région de Charlevoix), connaissaient alors un problème de surpopulation qui réclamait de nouveaux espaces. Une enquête fut alors commandée par la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada sur les possibilités offertes par les terres fermées du Saguenay-Lac-Saint-Jean. En 1828, deux commissaires, un arpenteur général (Joseph Bouchette) et une équipe de subordonnés partent explorer cette région pour le Comité des terres de la Couronne. Ce sera l'arpenteur J.-P. Proulx qui reçut le contrat d'exploration du secteur de la Baie des Ha! Ha. Son rapport fait état de terres propres à l'agriculture et de forêts diversifiées en essences. Il n'en fallait pas plus pour soulever les passions à l'intérieur des communautés surpeuplées, qui entreprirent de réclamer l'ouverture de ces terres. Ce ne fut pas chose facile, surtout pour cause du bail détenu par la HBC. La population de la Malbaie se montrait particulièrement intéressée par la baie des Ha! Ha!, rédigeant même des pétitions. Le gouvernement commanda donc de nouvelles explorations, qui s'étirèrent jusqu'en 1836. Les gens de La Malbaie pressèrent de plus belle pour l'ouverture de la baie, qu'ils avaient déjà fait explorer discrètement par quelques membres de leur communauté (Bouchard, Martin et Lapointe 1996).

Cette ouverture était inévitable, et c'est par l'entremise de l'exploitation forestière qu'une première vague de colons allait pouvoir s'y aventurer. Financée par un nouveau venu dans l'industrie du bois, William Price, la Société des Vingt-et-Un était constituée de gens de

La Malbaie, tous désireux de fonder une nouvelle colonie. Ils achetèrent à William Price ses droits de coupe du bois dans le secteur du Saguenay, droits qu'il avait lui-même acquis de la HBC. La mise en place de la Société date du 25 avril 1838. Après un premier arrêt près de Tadoussac, pour l'établissement d'un moulin, les autres travailleurs prirent la route de la Baie des Ha! Ha! le 11 juin 1838. Le travail démarra rapidement, car les premières familles vinrent les rejoindre le 20 octobre 1838. Le terrain était alors vierge et devait être déboisé, le bois ainsi récolté était ensuite emmagasiné pour la construction d'une scierie et de quelques habitations. Pendant le reste de l'année 1838 et l'hiver 1839, d'autres bûcherons vinrent se joindre aux quatorze premiers, pour abattre des billots et terminer la construction du moulin. Le siège de la communauté et de l'exploitation fut Grande-Baie, d'où partaient les expéditions pour trouver d'autres zones boisées. On recherchait alors le pin blanc et le pin gris. Une dizaine de scieries avaient été érigées, déplaçables selon les besoins. La première année, les profits permirent de rembourser les créanciers de la Société, en particulier William Price (Bouchard, Martin et Lapointe 1996).

Si les débuts semblaient prometteurs, la suite allait se révéler plus difficile pour la jeune communauté. En 1840 et 1841, les estacades se rompirent, ce qui entraîna la perte des billots amassés au court de l'hiver. Qui plus est, en 1841, un important feu devait détruire une partie des forêts où les bucherons s'approvisionnaient, réduisant du même coup en cendre les futurs profits. Le passif de la Société va dès lors augmenter au lieu de se réduire, ce qui plaça William Price dans la position avantageuse d'acheteur d'actifs. Dans un premier temps, Price allait acquérir les parts de ceux qui étaient découragés par les difficultés financières pour, par la suite, devenir le maître absolu de la Société en 1842, suite au rachat des derniers actifs (Bouchard, Martin et Lapointe 1996).

La Société des Vingt-et-Un perdait ainsi le contrôle de son industrie, mais les colons qui avaient accompli le voyage jusqu'à la Baie allaient demeurer sur place. Agissant comme des squatteurs, ceux qui pour la plupart étaient des employés de Price, étaient déjà bien installés avec leur famille sur des terres qu'ils n'hésitèrent pas à défricher, puis à cultiver. À l'origine, l'autorisation d'entrer sur le territoire ne permettait pas aux familles de cultiver. C'est en suivant l'exemple d'Alexis Simard, l'un des membres importants de la Société, que les autres habitants devaient braver l'interdit des agents de la HBC. Simard fut le premier à semer de l'avoine sur ses terres, ce qui devait marquer le coup d'envoi de l'agriculture à Grande-Baie. La HBC se trouva dès lors incapable d'endiguer le flot de familles qui, probablement encouragées par Price, déferlaient dans le fjord du Saguenay, s'accaparant des "lots" qui n'étaient pas encore disponibles officiellement, donc sans titre de propriété. Selon l'arpenteur Durocher, qui devait par la suite tenter de remettre un peu d'ordre dans ce brouhaha, cette ruée vers les terres relève de la plus grande anarchie. Mandaté en 1842 pour l'arpentage du cadastre, après l'ouverture officielle des terres, il y découvrit un fouillis de terrains entremêlés, aux proportions inégales (figures 7 et 8). Une



immense portion était devenue la propriété de William Price, et le reste du territoire était divisé entre les familles de cultivateurs. Son travail s'avéra laborieux et il n'obtint un résultat satisfaisant qu'en 1848.

Si l'industrie forestière devait rapidement stagner puis diminuer en importance en raison de la configuration difficile du fjord et de la difficulté à pénétrer à l'intérieur des terres, les activités agraires devaient quant à elles aller en croissant. La première ferme modèle fut érigée en 1857 par le curé Martel à Grande-Baie, celle de Price servit aussi de modèle à la communauté, gérée par Robert Blair, un agent de Price. À cette époque, les fermes du canton sont vastes : une partie était réservée pour la production agricole, une autre pour le jardin potager (pois, navets, pommes de terre, etc.), une troisième pour le pâturage et parfois une dernière pour servir de terre à bois. En 1846, un grand feu s'embrase dans le secteur Grande-Baie, détruisant les forêts, les champs cultivés et les bâtiments. De ce brasier ne devaient être épargnés que la chapelle, le presbytère et une douzaine de maisons. De ce malheur allait toutefois découler un avantage pour l'agriculture : en effet, une grande superficie de terre était maintenant déboisée (Noppen et Morisset 1996).

Même si elle était moins présente dans le secteur de La Baie, l'industrie du bois n'en était pas moins encore active. En effet, en 1861, plusieurs moulins à scie et des moulins à bardeaux de cèdre sont recensés à Grande-Baie, qui se démarque encore pour sa production forestière (billots) et de bardeaux. Un ralentissement devait se faire sentir après le début des années 1870, suivant le grand feu de 1870 (destruction d'importantes réserves de bois) et la crise économique de 1873, qui affecta particulièrement l'industrie du bois. Ce ne fut cependant qu'en 1904, suite à un nouvel incendie, que la scierie de Grande-Baie ferma ses portes. Suivant cette fermeture, d'autres petits moulins entrèrent en opération, mais cette fois à échelle réduite.

De mieux en mieux organisée, la localité de Grande-Baie allait bientôt se compléter d'une paroisse nommée Saint-Alexis, en l'honneur de l'un de ses fondateurs (Alexis Simard). Une autre paroisse allait aussi s'établir non loin de Grande-Baie, soit Saint-Alphonse de Bagotville. Le tableau urbain se dessinait donc comme suit : Saint-Alexis de Grande-Baie située près de l'embouchure de la rivière des Ha! Ha! (fondée par des gens de la Malbaie) et Saint-Alphonse de Bagotville, près de l'embouchure de la rivière à Mars (fondée par des gens de Baie-St-Paul). Les nouveaux colons qui arrivaient s'installaient selon leur lieu de provenance, et venaient du même coup entretenir la guerre de clochers entre les deux communautés.

Pour les gens de Saint-Alexis, comme partout ailleurs au Québec à cette époque, l'aspect religieux prenait beaucoup d'importance au quotidien. Après un premier hiver sans prêtre ni service officiel, les habitants de Grande-Baie reçurent la visite de deux missionnaires au printemps de 1839. Il s'agissait de Zéphirin Lévesque (Malbaie) et de Benjamin Decoignes

(Baie-Saint-Paul), venus pour décider de l'emplacement de la future chapelle et pour bénir un cimetière. Lors de leur séjour, les deux missionnaires résidèrent chez Alexis Simard. Ce dernier allait d'ailleurs jouer un rôle important dans l'établissement de la vie religieuse pour la jeune colonie. En plus d'offrir un logement aux premiers missionnaires, sa demeure servit aussi de chapelle temporaire en attendant la construction d'un lieu officiel de prière (Noppen et Morisset 1996). Ainsi, malgré le manque de chapelle et de prêtres résidents, la messe était célébrée chaque dimanche matin chez A. Simard. Celui-ci instaura même un système de collecte monétaire, afin de financer la construction de la chapelle à venir. Comme il n'y avait pas de prêtre résident, la cérémonie était tenue par l'un des membres de la communauté, ou plus rarement, par un missionnaire en visite.

La nouvelle église fut finalement construite sur une parcelle de terre appartenant à ce même Alexis Simard, en bordure du domaine que s'était approprié William Price. Le bâtiment fut érigé en 1842 et l'abbé Charles Pouliot en fut le premier prêtre résident. L'accroissement rapide de la communauté eut comme conséquence que cet ecclésiastique ne suffit pas à la tâche et requiert dès lors de l'aide pour obtenir le soutien d'autres membres de l'Église. La réponse à cette demande se traduit par l'arrivée de pères Oblats en 1844. Au nombre de quatre, ces envoyés de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, entraient en poste le 15 octobre 1844. Leur supérieur était le Père Jean-Baptiste Honorat, qui s'occupa de la mission du Saguenay jusqu'en 1849, envoyant les autres missionnaires sur le territoire. Lui-même s'occupa de faire terminer la chapelle de Grande-Baie, miraculeusement épargnée par le feu de 1846, et d'y ajouter une grange-étable. Il quitta la région en 1849 après de violents affrontements avec le tandem McLeod/Price.

Le successeur du père Honorat fut le père Flavien Durocher, qui privilégia le secteur de *Bagot Town* pour y établir une paroisse, ce qui devait soulever l'ire des habitants de Grande-Baie. C'est sous son office que le projet d'une nouvelle église germa, la chapelle construite précédemment devant être continuellement rénovée. Toutefois, par manque de fond et justement en raison de cette perte d'importance face à *Bagot Town*, le projet s'étira. L'achat d'un terrain fut tout de même conclu entre la Fabrique et Alexis Simard, en vue de la réalisation de ce projet (Noppen et Morisset 1996). Lors du départ des pères Oblats, le domaine paroissial de Saint-Alexis avait pris une certaine ampleur, avec l'ajout de dépendances, d'un presbytère, d'une petite école et d'un cimetière. Il est à noter que certaines résidences furent déménagées à cette époque, pour libérer le lot de la Fabrique.

Le retour des prêtres séculiers survint en 1853, alors que la paroisse luttait encore pour obtenir sa propre église. Il s'agissait de l'abbé Léandre Gill, qui après un court service à Saint-Alexis, reçut l'ordre de déménager son service à Saint-Alphonse, nouveau choix pour l'église des deux villages. Les habitants de Grande-Baie prirent très mal cette décision, perdant dans ce choix leur prêtre résident. Ce n'est qu'en 1858 qu'ils récupérèrent cet



avantage, avec l'arrivée de l'abbé Louis-A. Martel. Grâce à lui, la paroisse est érigée canoniquement et civilement en 1861 (Noppen et Morisset 1996). Le projet de construction d'une église est remis sur les rails, toujours sur les terres d'Alexis Simard, donc un peu en retrait du rivage déjà occupé par des résidences.

Du point de vue administratif, la petite communauté progressait elle aussi. Un premier conseil de comté fut élu à Grande-Baie, chef-lieu pour le Conseil qui y siégea jusqu'en 1855, avec John Kane comme maire. La localité fut aussi la première à se doter d'un bureau de poste, érigé en janvier 1850. À cette époque, la communauté de Grande-Baie était démographiquement plus imposante que celle de Chicoutimi. Après 1855, le Conseil fut transféré à Chicoutimi, qui devint le nouveau chef-lieu. Cette même année, les municipalités de canton étaient officiellement formées avec chacun un conseil, celui de Bagot avait John Kane comme maire. Plus tard, les villages furent officialisés par le gouvernement : le village de Bagotville en 1876 et celui de Grande-Baie en 1908, déjà amputé du secteur de St-Félix d'Otis depuis 1901.

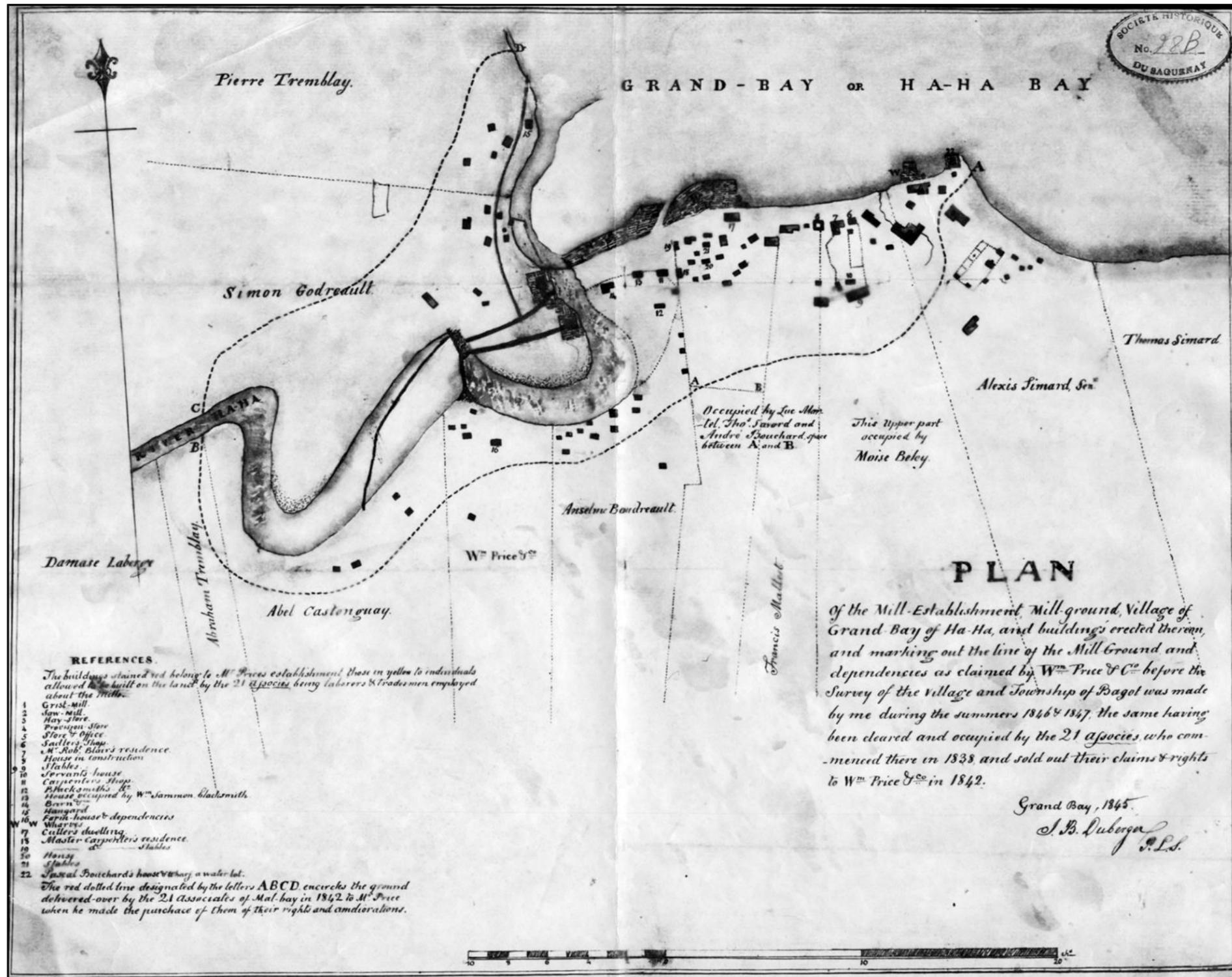


Figure 7 : SHS-Cartable-9-28-B, Carte de Grande-Bay, 1845, carte de Duberger.



Figure 8 : Carte de Grande-Baie, 1846, travail de Duberger pour rectifier le cadastre (E21,S555,SS1,SSS23,PG.4, Fond ministère des terres et forêts, BANQ).

8. Résultat de l'intervention archéologie

8.1 Projet 154-18-0544, municipalité de ville Saguenay (La Baie)

Le projet routier, situé dans les limites de l'arrondissement La Baie de la municipalité de Saguenay, consiste en une stabilisation des berges (empièchement) de la route 170, en bordure de la rivière Saguenay et à la réfection de l'accotement, incluant le réaménagement de trois ponceaux. Une intervention archéologique comprenant, un inventaire, une inspection visuelle et une surveillance ont eu lieu du 24 au 26 septembre 2019 de manière préventive pour ce projet.

Au total, neuf sondages ont été réalisés, parmi lesquels trois sondages tests furent effectués. Les sondages manuels effectués dans les limites du projet ont révélé des profils topographiques variables. Ces sondages ont été réalisés sur les parois des berges en érosion (tableau 7 et figure 9 et 10).

Dans le cadre du mandat, il convenait de procéder à une inspection visuelle des limites du projet et à une surveillance de travaux lors du remplacement de deux des trois ponceaux. Aucun bien, ni vestige, n'a été répertorié lors des expertises archéologiques.

| # Zone | Superficie (m) | Profil topographique et environnement | Perturbations anthropiques | Contexte pédologique | Intervention archéologique | Nb. sondage | |
|-----------|-----------------------|---|---|-------------------------------|---|----------------|---|
| | | | | | | + | - |
| 1 | 33 188 m ² | Escarpé en bordure du mont Bélu et en pente abrupte érodée en bordure de la Baie des Ha! Ha!. | Chemin principal. Fossé. Aménagement Secteur résidentiel Plusieurs niveaux de remblai en bordure de la rivière Saguenay | Minéral, Remblai Argile | Sondages exploratoires de 30x30 cm aux 15m ² . Trois sondages test de 50x50cm. Inspection visuelle Surveillance sur deux ponceaux | 0 | 9 |

Tableau 7 : Projet 154-18-0544, synthèse de l'intervention archéologique

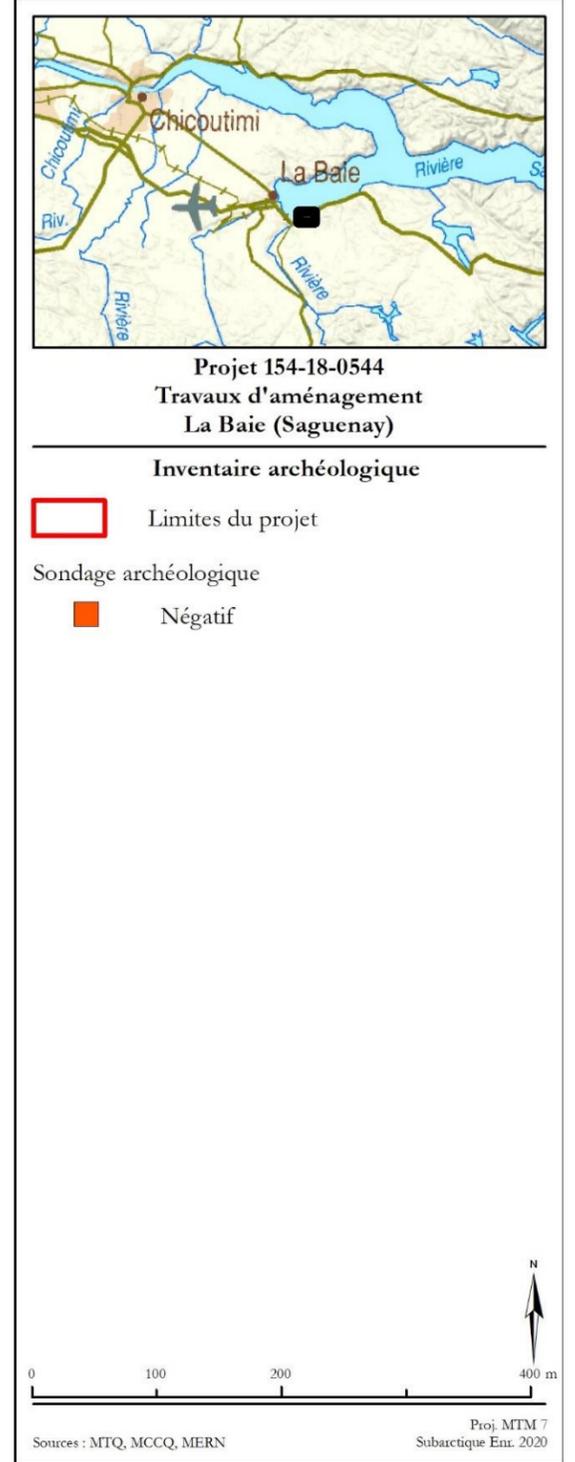
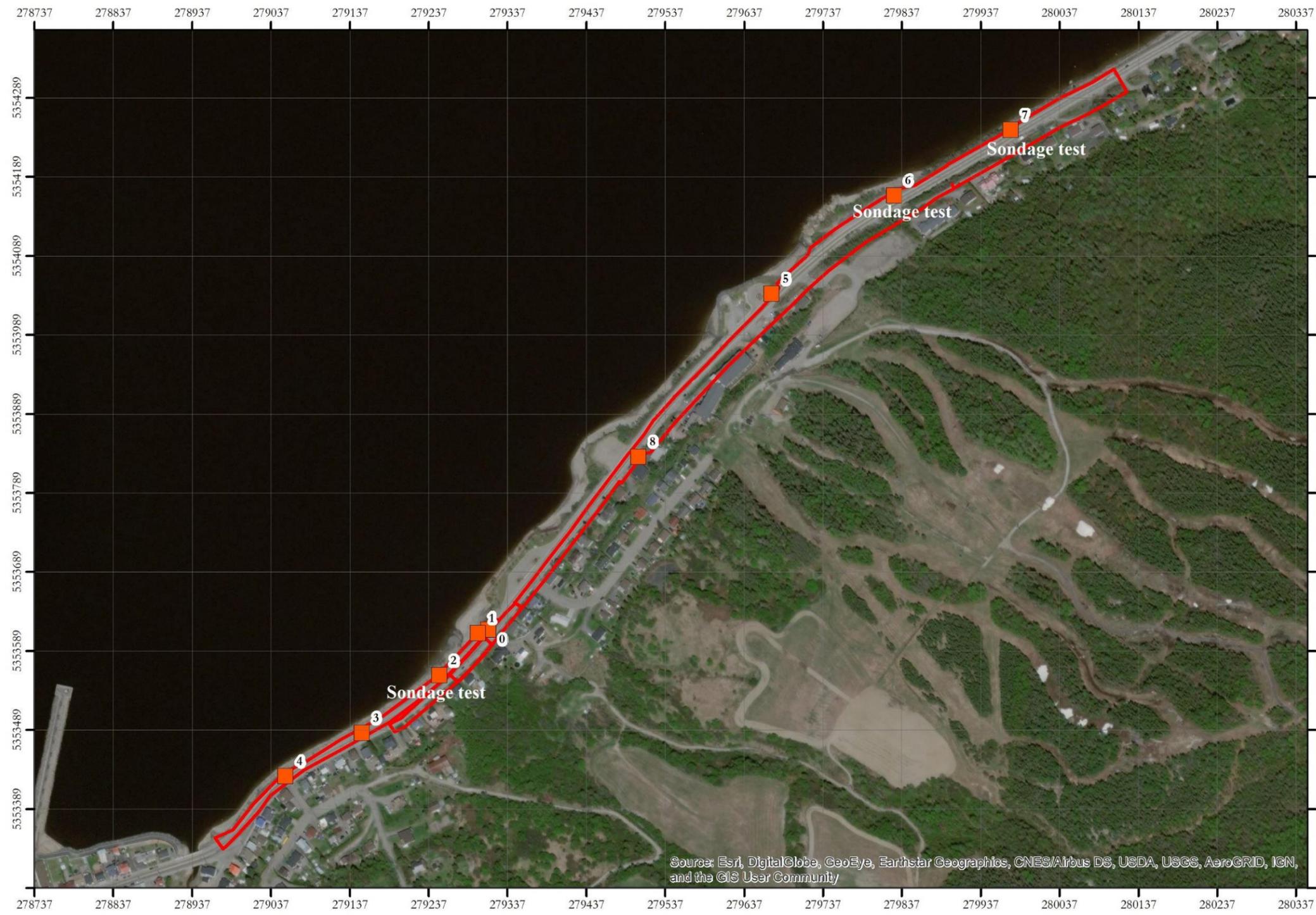


Figure 9 : Localisation des sondages lors de l'inventaire 2019 dans cadre du projet 154-18-0544

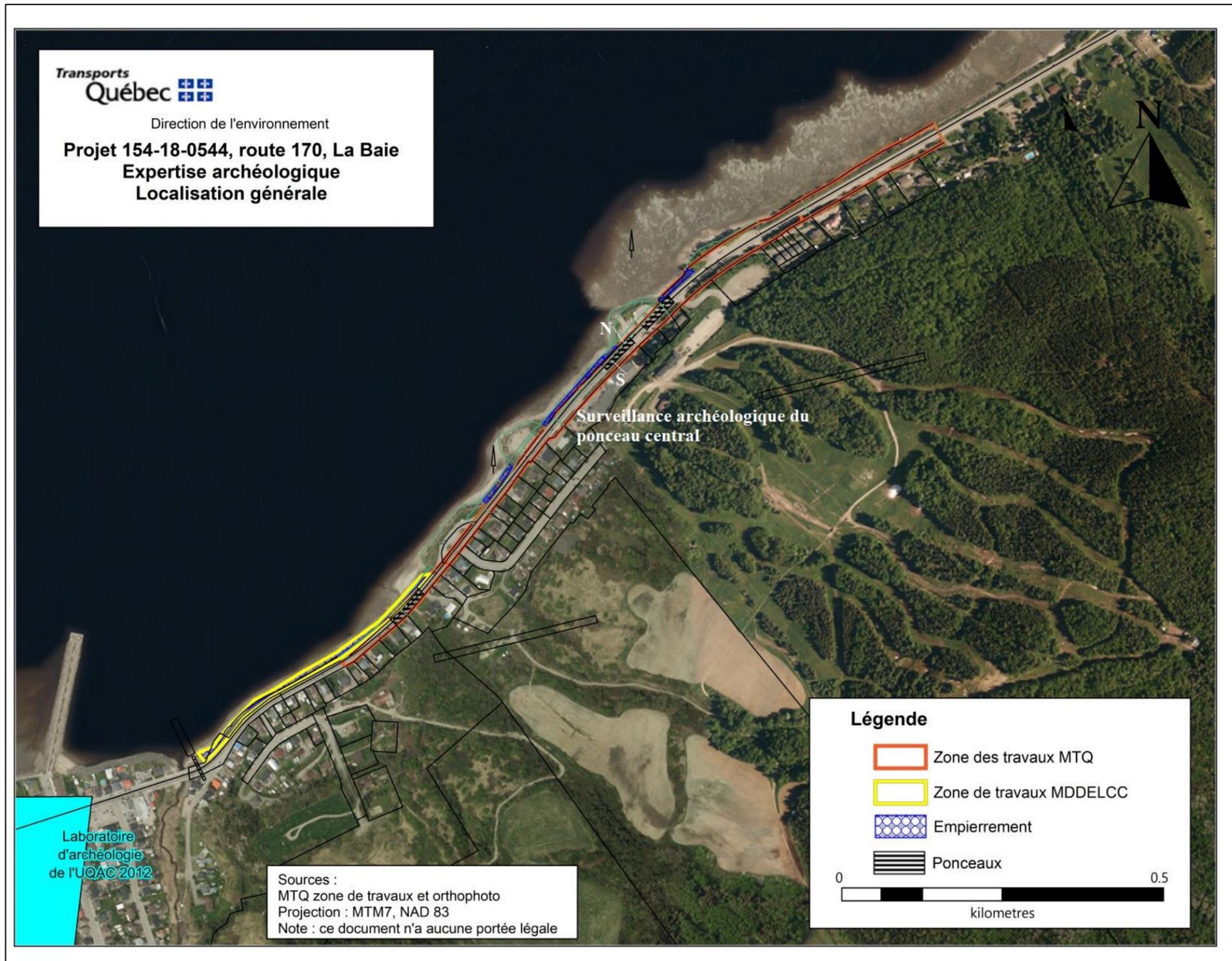


Figure 10 : Localisation de la surveillance des deux ponceaux dans cadre du projet 154-18-0544

8.1.1 Environnement et profil topographique

Le secteur d'intervention présente un profil topographique et un environnement variable. Située à flanc de montagne au sud, une partie du profil topographique prend la forme d'un affleurement rocheux à proximité de terrains résidentiels. La majorité des limites de travaux se trouve sur la route 170 qui est asphaltée, ce qui explique le faible nombre de sondages. Les limites nord des travaux se trouvaient en bordure de la Rivière Saguenay (photos 1 à 6). Le profil topographique est celui d'berges érodées et parfois très abruptes. Quelques aménagements paysagers et routiers (sous la forme de perré) étaient présents afin d'offrir un point d'observation sur la Baie. Notons également la présence de deux voies d'accès à la plage par des chemins de graviers et/ou asphaltés.



Photo 1 : Cran rocheux au sud de limites des travaux sur le bord de la route 170, (photo #1569501907899, vers l'ouest).

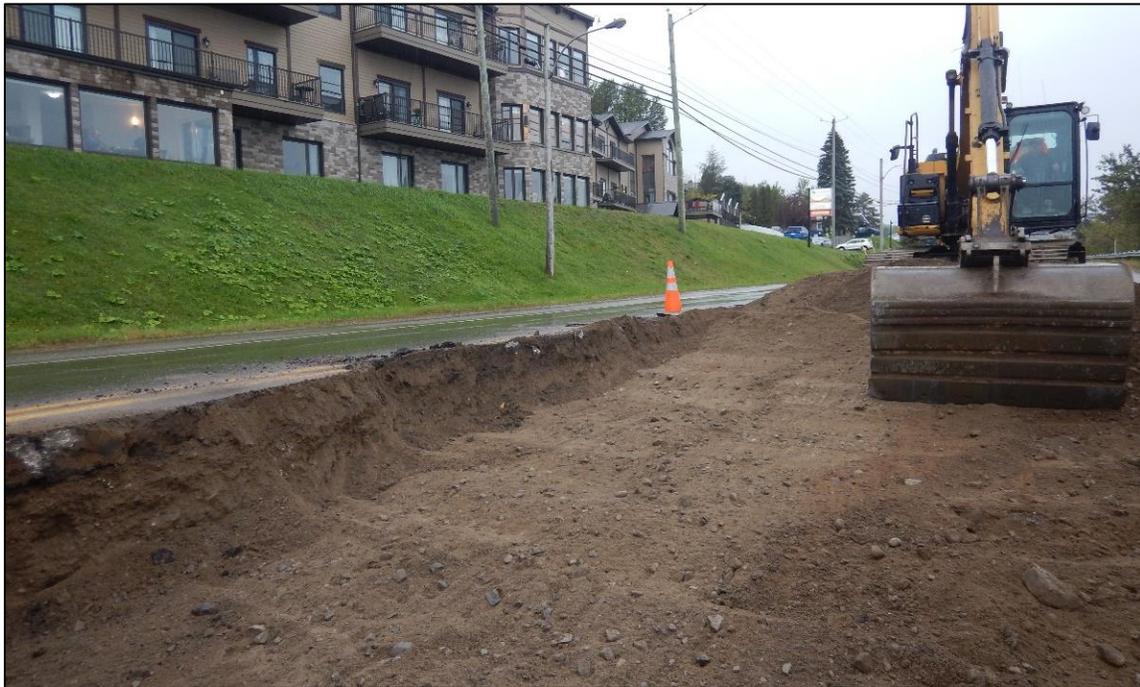


Photo 2 : Aménagement résidentiel au sud des limites des travaux de la route 170, vers le SO (excavation du ponceau central, partie nord). (Photo # DSCN1164)



Photo 3 : Aménagement résidentiel au sud de la limite des travaux routiers, vers le SE (excavation du ponceau central, partie nord). (Photo # DSCN1177)



Photo 4 : Chemin d'accès menant sur la plage à marée basse (vers le sud-est ; # de photo 159503930497).



Photo 5 : Chemin d'accès menant sur la plage à marée basse. (vers l'est; # de photo 1570025828533).



Photo 6 : Érosion des berges et pente abrupte en bordure de la Baie des Ha! Ha! (vers le sud-ouest ; # de photo 1570023794047).

8.1.2. Résultat de la campagne d’inventaire

Comme mentionné précédemment, la plupart des sondages ont été réalisés en bordure des berges érodées. La plupart des sondages présentait une stratigraphie qui témoignait de nombreuses perturbations anthropiques en présentant d’importants niveaux de remblais avec parfois de l’empierrement comme le démontre les sondages tests # 2, 6 et 7 (figure 11 et 12).

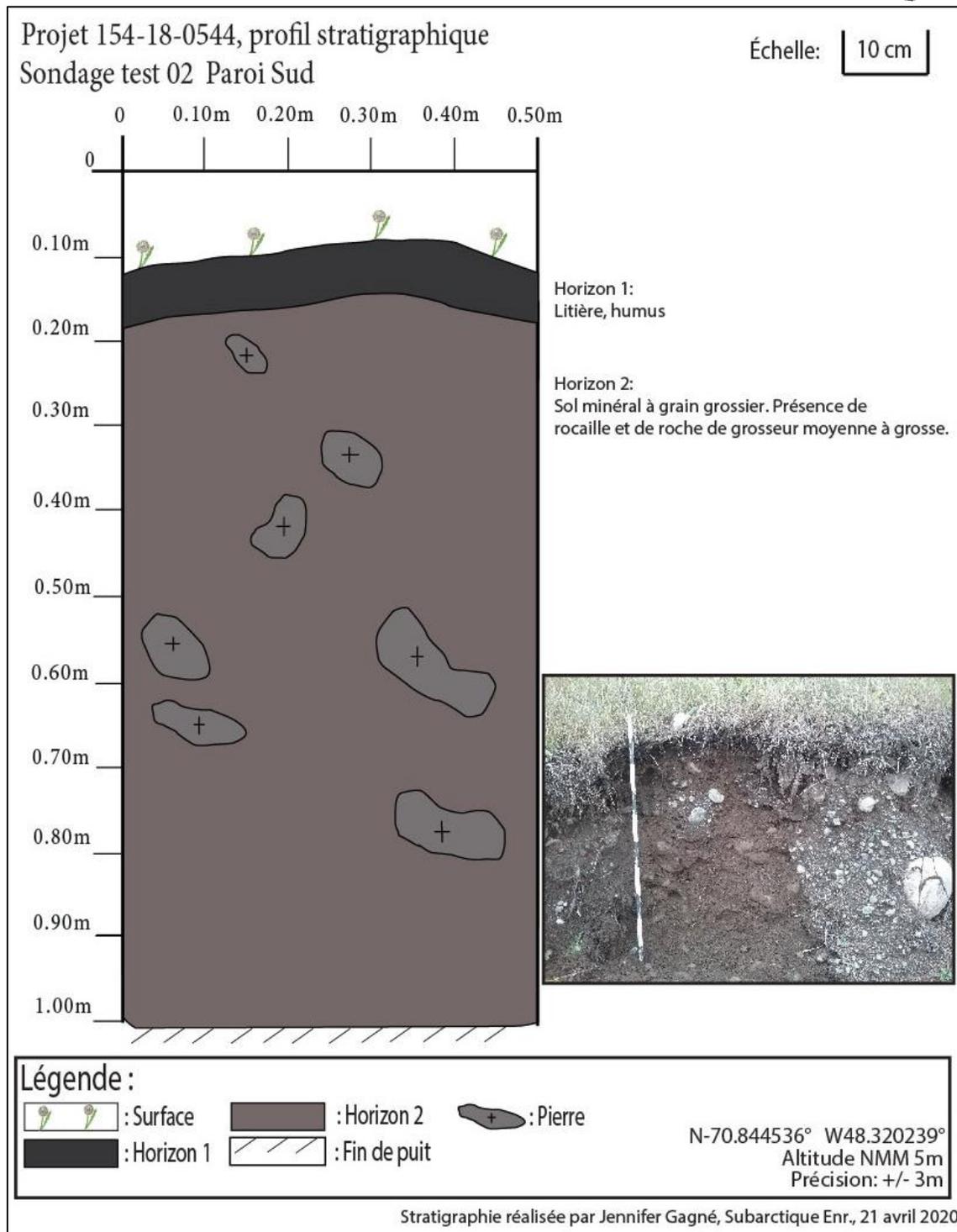


Figure 11: Sondage test #2 démontrant un remblai de 90 cm (vers le sud).

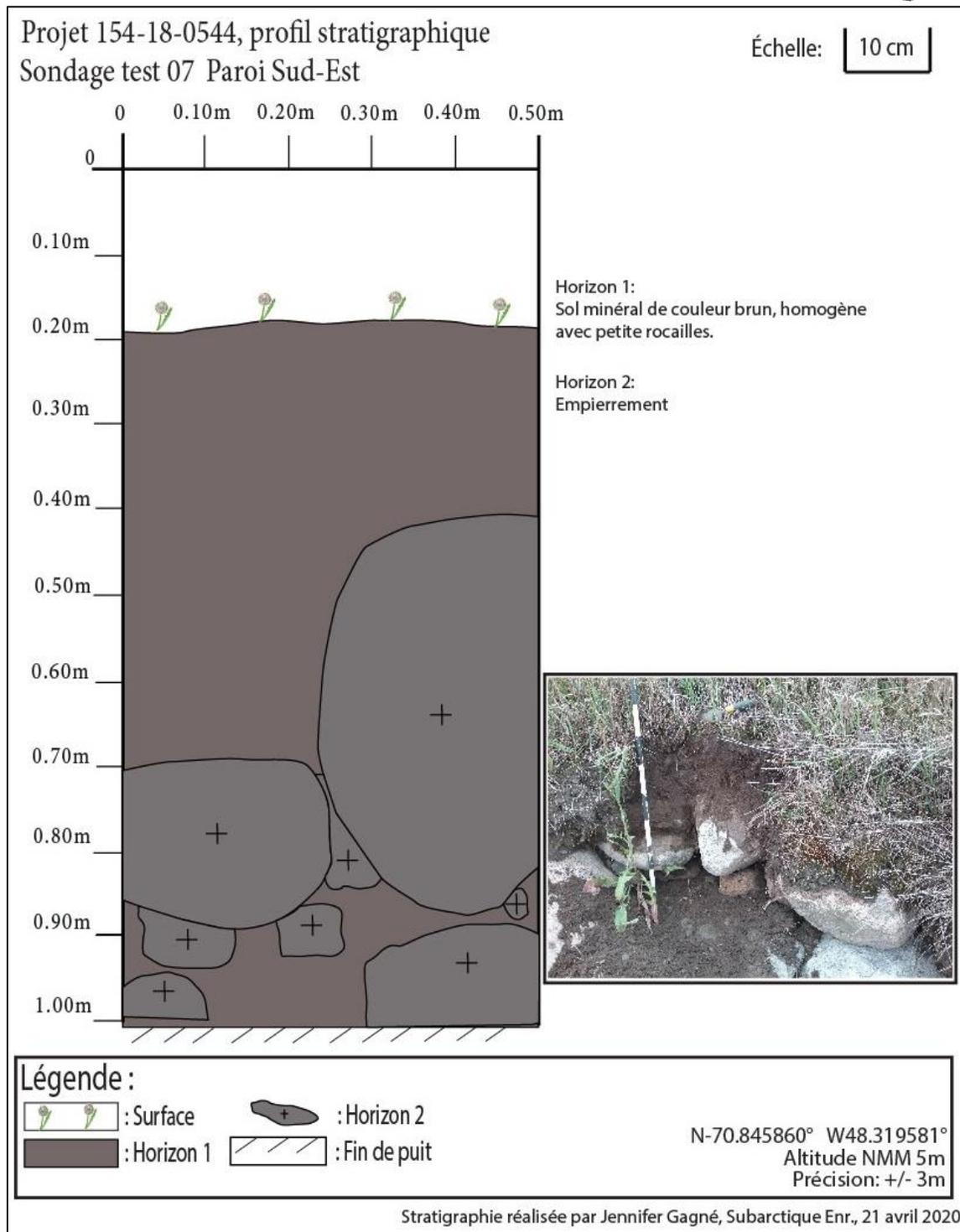


Figure 12: Sondage test #7 démontrant une séquence stratigraphique de 20 cm à 35 cm de remblais suivie d'une séquence d'empierrement anthropique (vers le sud-est).

Le sondage test (#6) présente une séquence pédologique de 72 cm de remblais plutôt limoneux, suivi de 28 cm d'argile grise. Aucun bien, ni vestige n'ont été découverts dans ce

sondage, comme dans les autres (figure 13 et photo 7 qui démontre le secteur d'écoulement naturel des eaux en périphérie du sondage).

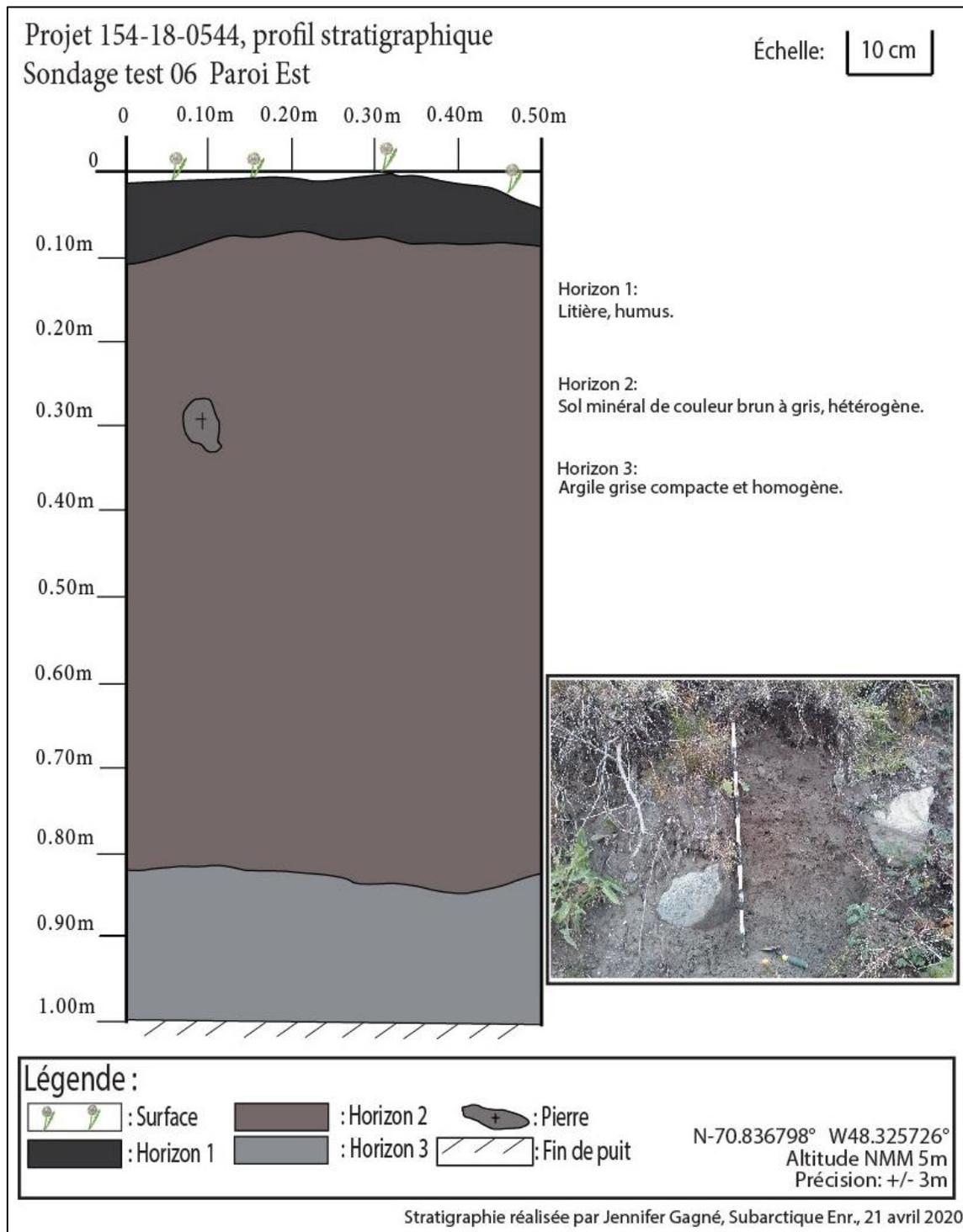


Figure 13: Sondage test #6.



Photo 7 : Secteur d'écoulement naturel des eaux. (Vers le nord-est ; # de photo 1569502124687)

Plusieurs perturbations liées aux aménagements urbains ont été remarqués. Il s'agit entre autres de perturbations liées au système d'aqueduc et d'égout ainsi que d'un muret en pierre à l'extrême ouest des limites des travaux afin de prévenir l'érosion. Il faut également mentionner la présence de nombreux débris de béton laissés sur les berges et dans les empierrements sur la berge (photos 8 à 11).



Photo 8 : Aménagement anthropique contre l'érosion témoignant de perturbations dans le secteur. (Vers l'est ; # de photo 1570024089201)



Photo 9 : Système d'écoulement des eaux démontrant les perturbations anthropiques. (Vers le sud-Ouest ; # de photo 1569503759771)



Photo 10 : Muret de pierre à l'extrême ouest de l'emprise du MTQ pour protéger les berges de l'érosion. (vers l'est ; # de photo 1569504609089)



Photo 11 : Nombreux morceaux de béton en bordure des plages. (vers le sud-ouest ; # de photo 1570026255165)

8.1.3. Résultat de la surveillance des ponceaux

Une surveillance archéologique de deux parties (nord-sud) d'un seul ponceau fut effectuée. Étant donné qu'une bonne majorité des limites des travaux s'effectuait sur la route 170, une surveillance pouvait se faire dans le cadre de la réfection des ponceaux afin de bien constater l'étendue des bouleversements qui ont eu cours au fil des ans et de s'assurer qu'aucun bien archéologique ne pourrait être détruit.

Les travaux ont été réalisés sur des secteurs bouleversés et n'ont révélé aucun sol en place ni vestiges archéologiques. La surveillance de la partie nord fut réalisée le 24 septembre 2019, et celle de la partie sud fut effectuée le 25 septembre 2019. Les travaux furent réalisés sans atteinte au patrimoine archéologique (photos 12-13).



Photo 12 : Tranché démontrant d'importants niveaux de remblai avant la route sur le ponceau central, partie nord . (vers le sud-ouest ; # de photo DSCN1159)



Photo 13 : Ancienne conduite pluviale (ponceau centrale, partie sud) montrant d'épais remblais sous la route, lors de la réfection du ponceau. (vers le nord-ouest; DSCN1206)

9. Discussion et recommandations

L'inventaire archéologique réalisé dans le cadre du projet routier 154-18-0544 n'a mené à la découverte d'aucun nouveau site archéologique, qu'il soit de nature paléohistorique ou historique. Les résultats obtenus démontrent par ailleurs qu'aucun sol d'origine ne se trouve encore en place dans les limites des travaux. Les mêmes constats ont été observés lors de la surveillance de deux des trois ponceaux. La campagne d'inventaire a démontré de manière probante la présence d'un remblai de plus d'un mètre d'épaisseur sur la grande majorité de des limites de travaux en plus de nombreuses perturbations anthropiques résultant d'aménagements récents.

Ce projet d'inventaire et les résultats négatifs qui en découlent s'ajoutent au corpus de données obtenues lors d'interventions précédentes réalisées autour du projet à l'étude. Ainsi, les sondages effectués à l'intérieur des limites du projet routier démontrent qu'aucune activité paléohistorique ou historique n'a eu lieu ou n'a survécu en bordure de la route 170 à l'intérieur de la zone d'étude. Cela n'exclut aucunement que des biens ou sites archéologiques soient présents à l'extérieur des limites du projet 154-18-0544.

Conclusion

Le mandat confié à Subarctique Enr. a donné lieu à la réalisation d'un inventaire archéologique dans le cadre du projet routier sur la route 170 dans les limites de l'arrondissement de La Baie, de la municipalité de Saguenay, situé à l'intérieur des limites de la Direction générale du Saguenay-Lac-Saint-Jean du MTQ.

Au total, une superficie de 33 198 m² a été inventoriée par des inspections visuelles, par la réalisation de neuf sondages, incluant trois sondages tests et la surveillance lors de la réfection de deux des trois ponceaux. Le secteur du projet a été, au départ, considéré comme propice à l'occupation humaine de nature paléohistorique ou historique. Or, les vérifications qui ont été effectuées démontrent que ne se retrouve à l'intérieur des limites du projet 154-18-0544 aucun bien ou site archéologique.

Ces interventions n'ayant pas mené à la découverte de nouveaux biens ou sites archéologiques dans les zones inventoriées, le MTQ peut procéder aux travaux prévus, sans contrainte du point de vue de l'archéologie.

Bibliographie

BERGER, J.-P. et J. Blouin; 2003 : *Guide de reconnaissance des types écologiques de la région écologique 4d,e* – Hautes collines de Charlevoix et du Saguenay, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Forêt Québec, Direction des inventaires forestiers, Division de l'analyse et de la diffusion des informations forestières et écologiques.

BOUCHARD, Russel, Jean MARTIN et Raoul LAPOINTE, 1996 : *Ville de la Baie : berceau historique du Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Histoire des municipalités #14, Chicoutimi, 88 p.

CHAPDELAINÉ, Claude, 2004 : “Des chasseurs de la fin de l'âge glaciaire dans la région du lac Mégantic: découverte des premières pointes à cannelure au Québec”. *Recherches Amérindiennes au Québec*, vol. XXXIV (1): 3- 20.

DIONNE J.C. et Serge Occhietti, 1996 : “Aperçu du Quaternaire à l'embouchure du Saguenay, Québec”, *Géographie physique et quaternaire*, 50 (1): 5-34.

HOUDE-POIRIER, Myriane, 2014 : « *Écoulements glaciaires au Wisconsinien supérieur, déglaciation et variations du niveau marin relatif dans la région de Gaspé, Québec* » Mémoire. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Maîtrise en géographie

HYDRO-QUÉBEC, 2002 : *Régularisation des crues du bassin versant du Lac Kénogami. Études d'impact sur l'environnement*. Aménagement du Réservoir Pikauba, Hydro-Québec et Ministère des ressources naturelles.

LANGÉVIN, Érik, 2015 : *Un fjord, une rivière, un lac et des ruisseaux : variabilité culturelle paléohistorique sur le bassin hydrographique de la rivière Saguenay (Québec, Canada)*. Thèse de doctorat, Faculté des Arts et des Sciences, Département d'anthropologie, Université de Montréal, Montréal, 763 p.

LANGÉVIN, Érik et Gisèle Piédalue, 2017 : *Inventaire archéologique sur le site DdFb-18, automne 2017, Mashteuiatsh, lac Saint-Jean*, mars 2018. Rapport préparé pour le compte de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, 104 p.

LANGÉVIN, Érik, et Noémie Plourde, 2017 : « Du Piekouagamy au fleuve Saint-Laurent. La question des identités culturelles au cours de l'Archaïque supérieur sur le bassin hydrographique de la rivière Saguenay ». Dans : BURKE, A. L. et C. CHAPDELAINÉ (édit.), *L'Archaïque au Québec, six millénaires d'histoire amérindienne*, Recherches amérindiennes au Québec, Paléo-Québec no 36, Montréal. p. 151-186.

LANGÉVIN, Érik et Kim Laforge, 2009 : *Étude de potentiel archéologique, Église Saint-Marc-l'Évangéliste-de-Bagotville, arrondissement La Baie, municipalité de Saguenay*. Étude soumise à la direction régionale du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine du Québec, Subarctique Enr. Chicoutimi, 11 p.

LANGÉVIN, Érik et Jean-Michel Lavoie-Painchaud, *Projet d'enfouissement, câbles souterrains, Grande-Baie, Étude de potentiel et surveillance archéologique, Automne 2011*, Université du Québec à Chicoutimi, pour le compte de Hydro Québec Distribution, 104 p.

LANGÉVIN, Érik, Hélène Dionne, Hugues Longuépée, Éric Tremblay et Jean-François Moreau, 2003 : *Étude de potentiel archéologique. Réserve faunique des Laurentides et Parcs nationaux de la Jacques-Cartier et des Grands-Jardins. Document synthèse. Corridor de la route 175*. Document soumis au Service du soutien technique du ministère des Transports du Québec. Laboratoire d'archéologie, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 54 p.

LANGÉVIN, Érik et Jonathan Mattson, 2010 : *Étude de potentiel archéologique. Parc éolien de la rivière-du-Moulin, réserve faunique des Laurentides et MRC du Fjord-du-Saguenay*. Document soumis à la firme Pesca Environnement. Laboratoire d'archéologie, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 60 p + annexes.

LEDUC, Éric, 2016, *Le quaternaire de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec : Cartographie, Sédimentologie, modélisation de l'extension marine et paléogéographie*, Mémoire de la maîtrise en Géographie, Université du Québec à Montréal, 184 p.

MARSAN, André et Associés, 1983 : *Étude d'impact sur l'environnement et le milieu 427 social. Le milieu, le phénomène d'érosion et l'analyse de gestion des niveaux du lac*. Tome 1. ALCAN, Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean, Montréal, 262 p

NOPPEN, Luc et Lucie Morisset, 1996 : *Ville de La Baie, un héritage entre nature et culture*. Ministère de la Culture et des Communications, Ville de La Baie, Québec, 126 p.

PARENT, Michel, Jean-Marie M. Dubois, Pierre Bail, Armand Larocque, et Gérard Larocque, 1985 : « Paléogéographie du Québec méridional entre 12,500 et 8000 ans BP. », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XV (1-2): 17-37

PINTAL, Jean-Yves, 1999 : *Inventaires archéologiques, Direction du Saguenay - Lac-Saint-Jean - Chibougamau*. Ministère des Transports du Québec, Québec, 96 p.

---, 2000c : *Inventaires archéologiques, Direction du Saguenay - Lac-Saint-Jean -*

Chibougamau. Ministère des Transports du Québec, Québec, 55 p.

PLOURDE, Noémie, Érik Langevin et Gisèle Piédalue, 2018 : Fouille archéologique sur le site DdFb-18, automne 2017, Mashteuiatsh, lac Saint-Jean, mars 2018. Rapport préparé pour le compte de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, 116 p

RICHARD, Pierre J.H., et Pierre GRONDIN.2009 « Histoire postglaciaire de la végétation ». Dans *Manuel de foresterie*, édité par l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, Deuxième édition, 17076. Boisbriand: MultiMondes.

ROCHELEAU, Claude, 1982 : *Étude de potentiel et inventaire archéologique sur le tracé de la 4e ligne, Chamouchouane/Saguenay, et sur la ligne Saguenay/La Baie*. Hydro-Québec, Environnement, Montréal, 43 p.

TREMBLAY, Germain 1985: *Genèse et évolution de Pointe-Taillon (Lac Saint-Jean)*. Département de géographie, Université Laval, 1985.

SPECK, F. G, 1927 : “Family hunting territories of the Lake St.John Montagnais and Neighbouring Bands”. *Anthropos*, XXII 387-403.

Ressources électroniques

BANQ, John B. jr Duberger, fond du ministère des Terres et Forêts, Plan du village de Grand Bay en 1846. (Source BANQ, E21, S555,SS1,SSS23, PG.4B, [en ligne], <http://numerique.banq.qc.ca/> Consulté le 03 février 2020

BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE EN ARCHÉOLOGIE, Culture et communications du Québec, [en ligne], <https://biblioisaq.mcc.gouv.qc.ca/>, Consulté le 24 octobre 2018

CARTE INTERACTIVE ET SERVICE DE CARTOGRAPHIE WEB (WMS) DES DONNÉES ÉCOFORESTIÈRES DU QUÉBEC, Forêt, Faune et parcs, gouvernement du Québec, [en ligne], <https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/mffpecofor/>, consulté le 24 octobre 2018 et le 29 octobre 2018

COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC, La Grande Baie, [en ligne], <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/> Consulté le 03 février 2020

CULTURE ET COMMUNICATION QUÉBEC, Répertoire du patrimoine culturel du Québec, [en ligne], Consulté le 09 décembre 2020, <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca>

INSTITUE DE RECHERCHER ET DE DÉVELOPPEMENT EN AGRONOMIE, Études pédologiques, [en ligne], Consulté le 09 décembre 2020,

<https://www.irda.qc.ca/fr/services/protection-ressources/sante-sols/information-sols/etudes-pedologiques>



Annexe 1 : Catalogue photo

Catalogue photo de l'excavation du ponceau centrale

| # Photo | Description | Direction | Date |
|----------|---|-----------|------------|
| DSCN1154 | Ponceau central partie Nord | W | 24-sept-19 |
| DSCN1155 | Ponceau central partie Nord | N | 24-sept-19 |
| DSCN1156 | Ponceau central partie Nord | SW | 24-sept-19 |
| DSCN1157 | Débris ancienne conduite pluviale | W | 24-sept-19 |
| DSCN1158 | Ponceau central partie Nord | SW | 24-sept-19 |
| DSCN1159 | Strati remblai de route avec asphalte | SW | 24-sept-19 |
| DSCN1160 | Idem | S | 24-sept-19 |
| DSCN1161 | Idem | NW | 24-sept-19 |
| DSCN1162 | Idem | SE | 24-sept-19 |
| DSCN1163 | Idem | NW | 24-sept-19 |
| DSCN1164 | Excavation ponceau central partie Nord | SW | 24-sept-19 |
| DSCN1165 | Secteur d'écoulement naturel des eaux | NE | 24-sept-19 |
| DSCN1166 | Idem | NE | 24-sept-19 |
| DSCN1167 | Environnement général | NW | 24-sept-19 |
| DSCN1168 | Érosion des berges par l'écoulement des eaux (strati) | SE | 24-sept-19 |
| DSCN1169 | Idem plan rapproché avec morceau débris d'excavation | E | 24-sept-19 |
| DSCN1170 | Environnement général | NE | 24-sept-19 |
| DSCN1171 | Excavation/remplissage ponceau central partie Nord | E | 24-sept-19 |
| DSCN1172 | Idem | SE | 24-sept-19 |
| DSCN1173 | Idem | SE | 24-sept-19 |
| DSCN1174 | Idem | W | 24-sept-19 |
| DSCN1175 | Idem | NW | 24-sept-19 |
| DSCN1176 | Idem | SW | 24-sept-19 |
| DSCN1177 | Idem | S | 24-sept-19 |
| DSCN1178 | Idem | E | 24-sept-19 |
| DSCN1179 | Idem | SW | 24-sept-19 |
| DSCN1180 | Idem | SE | 24-sept-19 |
| DSCN1181 | Idem | S | 24-sept-19 |
| DSCN1182 | Idem | S | 24-sept-19 |
| DSCN1183 | Idem | S | 24-sept-19 |
| DSCN1184 | Idem | S | 24-sept-19 |
| DSCN1185 | Idem | S | 24-sept-19 |
| DSCN1186 | Idem | E | 24-sept-19 |
| DSCN1187 | Idem | SE | 24-sept-19 |
| DSCN1188 | Idem | S | 24-sept-19 |
| DSCN1189 | Idem | SE | 24-sept-19 |
| DSCN1190 | Idem | S | 24-sept-19 |
| DSCN1191 | Idem | S | 24-sept-19 |
| DSCN1192 | Idem | SE | 24-sept-19 |
| DSCN1193 | Idem | S | 24-sept-19 |
| DSCN1194 | Idem | SW | 24-sept-19 |
| DSCN1195 | Idem | W | 24-sept-19 |
| DSCN1196 | Idem | NW | 24-sept-19 |
| DSCN1197 | Idem | SE | 24-sept-19 |
| DSCN1198 | Idem | SE | 24-sept-19 |
| DSCN1199 | Idem | SW | 24-sept-19 |

| | | | |
|----------|---------------------------------------|----|------------|
| DSCN1200 | Excavation ponceau central partie Sud | NW | 25-sept-19 |
| DSCN1201 | Idem | W | 25-sept-19 |
| DSCN1202 | Idem | W | 25-sept-19 |
| DSCN1203 | Excavation ancienne conduite pluviale | SW | 25-sept-19 |
| DSCN1204 | Idem | NW | 25-sept-19 |
| DSCN1205 | Idem | NW | 25-sept-19 |
| DSCN1206 | Idem | NW | 25-sept-19 |
| DSCN1207 | Idem | W | 25-sept-19 |
| DSCN1208 | Idem | NW | 25-sept-19 |
| DSCN1209 | Idem | W | 25-sept-19 |
| DSCN1210 | Idem | SW | 25-sept-19 |
| DSCN1211 | Idem | NW | 25-sept-19 |
| DSCN1212 | Idem | W | 25-sept-19 |
| DSCN1213 | Idem | NW | 25-sept-19 |
| DSCN1214 | Idem | SE | 25-sept-19 |

Catalogue photos d'environnements avec note (tablette)

0,1569501264525.jpg,,,e,mprise bord de rue,null,null,POINT(-70.833573 48.32688200000001)
1,1569501406158.jpg,,,remblais sur 2 m.,null,null,POINT(-70.833247 48.327044)
2,1569501485186.jpg,,,remblais de proche,null,null,POINT(-70.833314 48.32703000000001)
3,1569501739959.jpg,,,perturbation dans les limites sud de l'emprise,null,null,POINT(-70.834421 48.32703000000001)
4,1569501795873.jpg,,,perturbation au sud de la limite de l'emprise,null,null,POINT(-70.834427 48.32703000000001)
5,1569501907899.jpg,,,cran rocheux,null,null,POINT(-70.835161 48.32613700000002)
6,1569502124687.jpg,,,photo remblais,null,null,POINT(-70.83682 48.32569699999999)
7,1569502309070.jpg,,,remblais sur 2,5 m,null,null,POINT(-70.838188 48.32516799999999)
8,1569502863605.jpg,,,remblaie sur 4 m,null,null,POINT(-70.840543 48.32344400000002)
9,1569502920187.jpg,,,remblaie,26/09/2019,9:1:30,POINT(-70.84053 48.323441)
10,1569503351940.jpg,,,remblais bord de plage,null,null,POINT(-70.842014 48.32233599999998)
11,1569503523734.jpg,,,remblais,null,null,POINT(-70.842518 48.321978)
12,1569503549811.jpg,,,bloc de beton sur le bord de la plGe,null,null,POINT(-70.84268 48.32187500000002)
13,1569503705974.jpg,,,preturbation,null,null,POINT(-70.843381 48.32163400000002)
14,1569503759771.jpg,,,perturbation,null,null,POINT(-70.843395 48.32156800000001)
15,1569503930497.jpg,,,perturbation,null,null,POINT(-70.843825 48.32089800000003)
16,1569504023007.jpg,,,remblais sur 1.5 m,null,null,POINT(-70.843872 48.320749999999975)
17,1569504069346.jpg,,,pertuber tout le long de l'empris aucun sol en place,null,null,POINT(-70.843872 48.320749999999975)
18,1569504609089.jpg,,,perturbation majeure,null,null,POINT(-70.84805 48.31842499999996)
19,1569504691175.jpg,,,perturbation majeure,null,null,POINT(-70.847989 48.31846300000004)
20,1570020148332.jpg,,,sondage 1,02/10/2019,8:38:54,POINT(-70.84370696 48.320773)
21,1570020857751.jpg,,,e,,02/10/2019,8:51:47,POINT(-70.84387684 48.320730560000015)
22,1570023794047.jpg,,,02/10/2019,9:38:56,POINT(-70.8384886 48.32488000000001)
23,1570024089201.jpg,,,ne,,02/10/2019,9:38:56,POINT(-70.8381405 48.325070600000004)
24,1570025828533.jpg,,,n,,02/10/2019,10:0:59,POINT(-70.8412655 48.322883600000001)
25,1570026060090.jpg,,,02/10/2019,10:20:27,POINT(-70.8415681 48.322989399999998)
26,1570026102663.jpg,,,se,,02/10/2019,10:20:27,POINT(-70.8416034 48.323036099999996)
27,1570026255165.jpg,,,se,,02/10/2019,10:20:27,POINT(-70.8420673 48.322886299999999)

Catalogue photo des sondages (tablette)

1,106,1570020801148.jpg,,e,,02/10/2019,8:53:21
2,107,1570021230190.jpg,,,,02/10/2019,9:0:30
2,108,1570021268617.jpg,,,,02/10/2019,9:1:8
3,109,1570021761316.jpg,,,,02/10/2019,9:9:21
3,110,1570021823143.jpg,,se,,02/10/2019,9:10:23
4,111,1570022320326.jpg,,,,02/10/2019,9:18:40
4,112,1570022357167.jpg,,,,02/10/2019,9:19:17
5,113,1570023576975.jpg,,ne,,02/10/2019,9:39:37
5,114,1570023605312.jpg,,ne,,02/10/2019,9:40:5
6,115,1570024454135.jpg,,,,02/10/2019,9:54:14
6,116,1570024476249.jpg,,,,02/10/2019,9:54:36
7,117,1570024888601.jpg,,,,02/10/2019,10:1:28
7,118,1570024910260.jpg,,,,02/10/2019,10:1:50
7,119,1570024957486.jpg,,,,02/10/2019,10:2:37

Annexe 2 : Notes sondages et point gps (tablette)

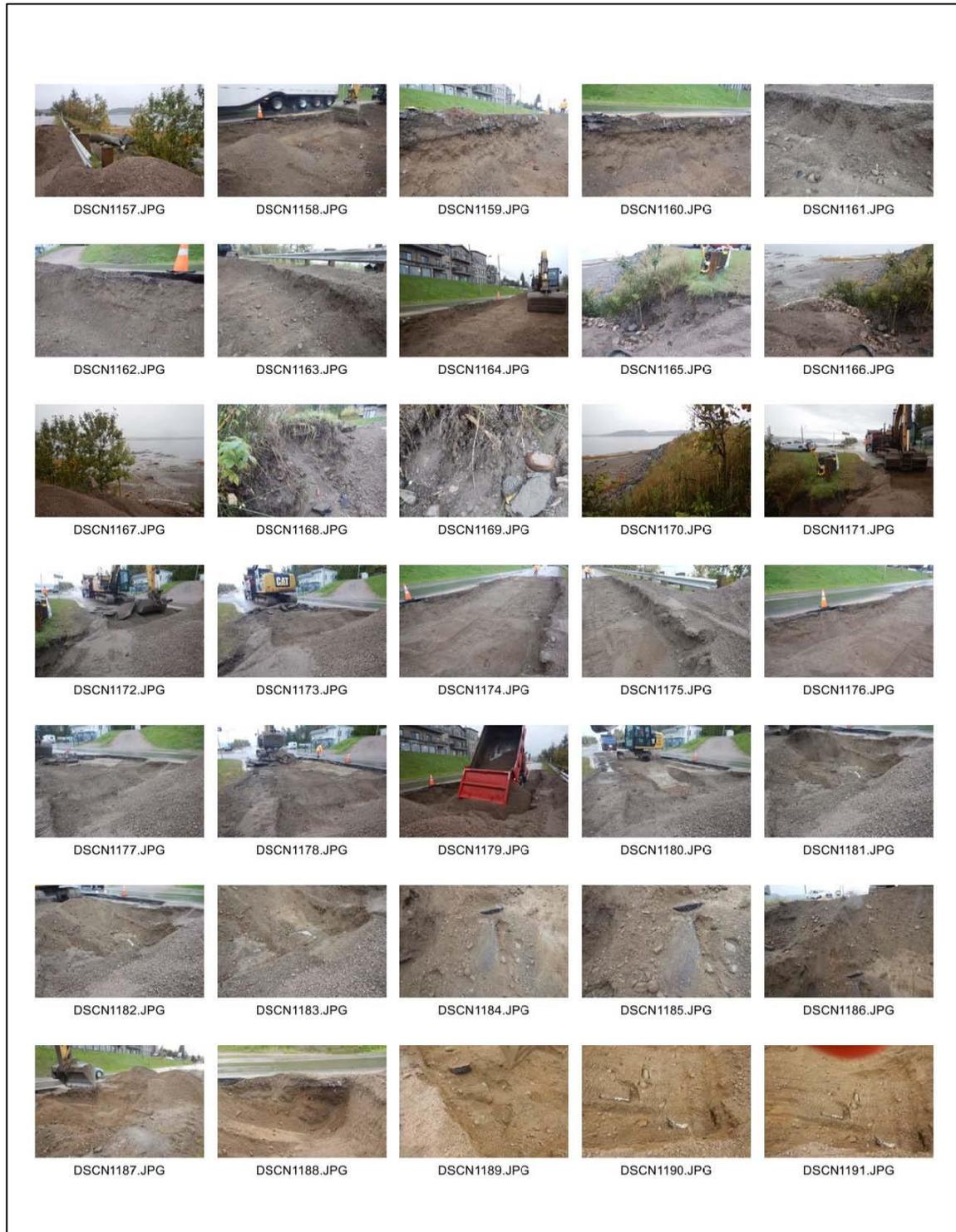
0,Remblai, (30 cm)
,NÃ©gatif,remblai avec empierement a 30 c, de profondeur,02/10/2019,8:38:54,,,POINT(-70.84370727 48.32076357)
1,Remblai, (2m cm) ,NÃ©gatif,,02/10/2019,8:51:47,,,POINT(-70.84387998 48.32072167999999)
2,Remblai,,NÃ©gatif,,02/10/2019,8:59:49,,,POINT(-70.8445362 48.320239699999997)
3,Remblai,,NÃ©gatif,avec empierement,02/10/2019,9:7:24,,,POINT(-70.8458606 48.3195819)
4,Remblai,,NÃ©gatif,sur plus d un m. empierement,02/10/2019,9:17:19,,,POINT(-70.8471608 48.31908529999998)
5,,,NÃ©gatif,ponceau 2,02/10/2019,9:38:56,,,POINT(-70.838887 48.324599799999996)
6,,,NÃ©gatif,,02/10/2019,9:53:5,,,POINT(-70.8367984 48.325726599999996)
7,,,NÃ©gatif,,02/10/2019,10:0:59,,,POINT(-70.8348079 48.3264777)
8,,,NÃ©gatif,,02/10/2019,10:20:27,,,POINT(-70.8415644 48.3229867)

Annexe 3 : Photos inventaire





Annexe 4 : Photos excavation du ponceau central partie N et S (surveillance)





Annexe 5 : Notes manuscrites

